

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL  
TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
N° 006/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU 5 MAI 2022 POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

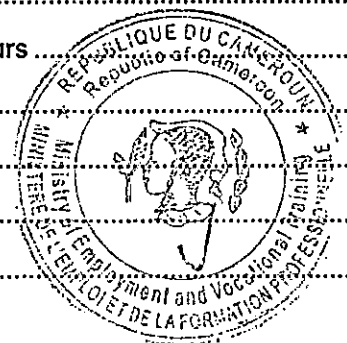
IMPUTATION : 56 35 121 02 33 00 01 524 418. 451

EXERCICE 2022



# SOMMAIRE

•PIECE N° 0 : AVIS D'APPEL D'OFFRES .....	6
1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES .....	7
2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS .....	7
3. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON .....	7
4. ALLOTISSEMENT .....	8
5. COÛT PRÉVISIONNEL .....	8
6. PARTICIPATION ET ORIGINE .....	8
7. FINANCEMENT .....	8
8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES .....	8
9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES .....	8
10. REMISE DES OFFRES .....	8
11. CAUTIONNEMENT PROVISoire .....	9
12. TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS .....	9
13. RECEVABILITE DES OFFRES .....	9
14. OUVERTURE DES PLIS .....	9
15. CRITERES D'EVALUATION .....	9
16. ATTRIBUTION .....	10
17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES .....	10
18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	10
19. ASSISTANCE TECHNIQUE .....	10
20. FRAUDE ET CORRUPTION .....	11
PIECE N° 1 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES .....	16
A. GÉNÉRALITES .....	17
Article 1: Portée de la soumission .....	17
Article 2: Financement .....	17
Article 3: Fraude et corruption .....	17
Article 4: Candidats admis à concourir .....	18
Article 5: Fournitures, répondant aux critères d'origine .....	18
Article 6: Qualification du soumissionnaire .....	18
B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES .....	19
Article 7: Contenu du Dossier d'Appel d'Offres .....	19
Article 8: Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offre et recours .....	20
Article 9: Modification du dossier d'Appel d'Offres .....	20
C. PRÉPARATION DES OFFRES .....	21
Article 10: Frais de soumission .....	21
Article 11: Langue de l'offre .....	21



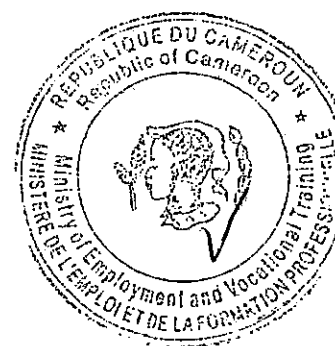
Article 12: Documents constituant l'offre .....	21
Article 13: Prix de l'offre.....	22
Article 14: Monnaies de l'offre.....	23
Article 15: Documents attestant l'admissibilité du soumissionnaire.....	23
Article 16: Documents attestant l'admissibilité des fournitures .....	23
Article 17: Documents attestant de la conformité des fournitures .....	23
Article 18: Documents attestant la qualification du soumissionnaire.....	24
Article 19: Caution de soumission .....	24
Article 20: Délai de validité des offres .....	25
Article 21: Forme et signature de l'offre .....	25
<b>D. DEPOT DES OFFRES .....</b>	<b>25</b>
Article 22: Cachetage et marquage des offres .....	25
Article 23: Date et heure limites de dépôt des offres .....	26
Article 24: Offres hors délai .....	26
Article 25: Modification, substitution et retrait des offres .....	26
<b>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES .....</b>	<b>26</b>
Article 26: Ouverture des plis et recours .....	26
Article 27: Caractère confidentiel de la procédure.....	27
Article 28: Éclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage.....	28
Article 29: Conformité des offres .....	28
Article 30: Évaluation de l'offre technique.....	28
Article 31: Qualification du soumissionnaire.....	29
Article 32: Correction des erreurs .....	29
Article 33: Évaluation des offres au plan financier .....	29
Article 34: Comparaison des offres .....	30
<b>F. ATTRIBUTION DU MARCHE.....</b>	<b>30</b>
Article 35: Attribution.....	30
Article 36: Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procéd..	30
Article 37: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché.....	30
Article 38: Notification de l'attribution du marché .....	30
Article 39: Publication des résultats d'attribution du marché et recours.....	30
Article 40: Signature du marché .....	31
Article 41: Cautionnement définitif .....	31
<b>PIECE N° 2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES .....</b>	<b>32</b>
<b>A. GENERALITES .....</b>	<b>33</b>
<b>B. GRILLES D'EVALUATION .....</b>	<b>36</b>
	3



PIECE N° 3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES .....	44
CHAPITRE I : GÉNÉRALITES.....	45
Article 1:  Objet du Marché.....	45
Article 2:  Procédure de passation du Marché .....	45
Article 3:  Définitions et attributions .....	45
Article 4:  Langue, loi et réglementation applicables .....	45
Article 5:  Normes .....	45
Article 6:  Pièces constitutives du Marché.....	46
Article 7:  Textes généraux applicables .....	46
Article 8:  Communication.....	46
Article 9:  Ordres de service et correspondances.....	47
Article 10:  Matériel et personnel du Fournisseur .....	47
CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES .....	48
Article 11:  Garanties et cautions .....	48
Article 12:  Montant du Marché .....	48
Article 13:  Lieu de paiement.....	48
Article 14:  Variation des prix.....	48
Article 15:  Modalités d'actualisation des prix .....	48
Article 16:  Avances de démarrage.....	48
Article 17:  Paiement.....	48
Article 18:  Intérêts moratoires.....	49
Article 19:  Pénalités de retard .....	49
Article 20:  Régime fiscal et douanier.....	49
Article 21:  Timbres et enregistrement du Marché .....	49
CHAPITRE III : DE LA RECEPTION .....	49
Article 22:  Documents à fournir avant la réception technique .....	49
Article 23:  Réception provisoire .....	49
Article 24:  Délai de garantie .....	50
Article 25:  Réception définitive .....	50
CHAPITRE IV : EXECUTION DES PRESTATIONS .....	50
Article 26:  Consistance des prestations .....	50
Article 27:  Brevet .....	50
Article 28:  Lieu et délais de livraison.....	50
Article 29:  Rôles et responsabilités du Fournisseur .....	50
Article 30:  Transport et assurance .....	51
Article 31:  Essais et services connexes .....	51



Article 32: Service après-vente et consommables .....	51
<b>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>51</b>
Article 33: Résiliation du Marché.....	51
Article 34: Cas de force majeure .....	51
Article 35: Différends et litiges .....	51
Article 36: Edition et diffusion du présent Marché.....	51
Article 37: et dernier : Entrée en vigueur du Marché.....	52
<b>PIECE N° 4 : DESCRIPTIF DES FOURNITURES .....</b>	<b>53</b>
I. SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	54
. SPECIFICATIONS TECHNIQUES : .....	54
II. Liste des Fournitures et Calendrier de livraison .....	58
<b>PIECE N° 5 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES .....</b>	<b>59</b>
<b>PIÈCE N° 6 : DÉTAIL ESTIMATIF .....</b>	<b>63</b>
<b>PIECE N° 7 : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES .....</b>	<b>67</b>
<b>SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES.....</b>	<b>68</b>
Option N°1 .....	68
Option N°2.....	68
<b>PIECE 8: MODELES DES PIECES ET FORMULAIRES .....</b>	<b>69</b>
ANNEXE N°1 : MODELE DE SOUMISSION.....	71
ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION.....	72
ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF .....	73
ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE.....	74
ANNEXE N° 5 : MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT.....	75
<b>Pièce n° 9 : MODELE DE MARCHE .....</b>	<b>76</b>
<b>PIECE N° 10 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS À EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS.....</b>	<b>81</b>



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

=====

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL  
TRAINING

=====

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

### DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

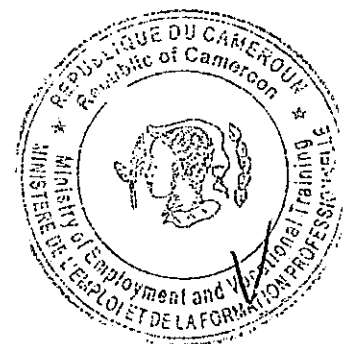
N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 330001 524 418.451

EXERCICE 2022

PIECE N° 0 : AVIS D'APPEL D'OFFRES



006

05 MAI 2022

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° \_\_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS)

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP, EXERCICE 2022

### 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la poursuite du processus d'équipements des structures de formation professionnelle amorcé depuis quelques années, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue de la fourniture et de l'installation des kits de formation professionnelle (Equipements et outillages) en Industrie de l'habillement et en Maçonnerie répartis en deux lots ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : Acquisition et installation de dix (10) kits de formation professionnelle en Industrie de l'Habillement ;
- Lot 2 : Acquisition et installation de quatre (04) kits de formation professionnelle en Maçonnerie.

### 2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture et la mise en service des matériels et équipements constitutifs des kits de formation professionnelle ci-dessus décrits au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

### 3. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison et la mise en service des équipements indiqués ci-dessus est de 90 (quatre dix) jours pour chacun des lots. Lesdits kits seront livrés au MINEFOP puis acheminés et installés dans les structures ci-dessous par les soins et aux frais du soumissionnaire. Il s'agit de :

#### Lot 1 : KIT D'INDUSTRIE D'HABILLEMENT

- SAR/SM de Tignère (Département de Faro et Déo, Région de l'Adamaoua)
- SAR/SM de Bibey (Département de la Haute Sanaga, Région du Centre) ;
- SAR/SM de Kousseri (Département du Logone et Chari, Région de L'Extrême-Nord) ;
- SAR/SM de Dimako (Département du Lom et Djerem, Région de l'Est) ;
- SAR/SM de Garoua (Département de la Bénoué, Région du Nord) ;
- SAR/SM d'Edéa (Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral) ;
- SAR/SM d'Atuafon (Département de Région du Nord-Ouest) ;
- SAR/SM de Fomessa 2 (Département de Haut Nkam, Région de l'Ouest) ;
- SAR/SM de Kribi (Département de l'Océan, Région du Sud) ;
- SAR/SM d'Ekondo Titi (Département de Ndian, Région du Sud-Ouest).

#### Lot 2 : KIT DE MAÇONNERIE

- SAR/SM de Ngoumou (Département de Mefou et Akono, Région du Centre) ;
- SAR/SM de Zidim (Département du Mayo Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord) ;
- SAR/SM de Beka (Département de Faro, Région du Nord) ;
- SAR/SM de Njombé Penja (Département du Moundou).

## ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'offres est constitué de deux (02) lots subdivisés ainsi qu'il suit :

- Lot 1: Acquisition et installation de dix (10) kits de formation professionnelle en Industrie de l'Habillement ;
- Lot 2 : Acquisition et installation de quatre (04) kits de formation professionnelle en Maçonnerie.

### 4. COÛT PRÉVISIONNEL

Les coûts prévisionnels prévus par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture des équipements concernés sont repartis ainsi qu'il suit :

- Cinquante millions (50 000 000) FCFA pour le lot 1 ;
- Cinquante millions (50 000 000) FCFA pour le lot 2.

### 5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant d'une bonne expérience dans le domaine de la fourniture et de la distribution des équipements et des matériels sollicités.

### 6. FINANCEMENT

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, exercice 2022, suivant l'imputation : 56 35 121 02 340001 524 418 451

### 7. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise à Nlongkak-Yaoundé, Tél. 222 20 03 39/222 20 45 81 Fax : 222 20 28 06 et la version électronique, sur la plateforme Cameroon On Line E-procurement System (COLEPS) aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publicscontracts.cm> dès publication du présent avis.

### 8. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres sera acquis sur présentation par le soumissionnaire d'une quittance d'un montant non remboursable de soixante milles (60 000) francs CFA délivrée par le Trésor public.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'acquisition du DAO.

### 9. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à Nlongkak au plus tard le 21 JUIN 2022 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° \_\_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LA FOURNITURE DES KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS)  
« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

### 10. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la

pièce 10 du DAO, d'un montant de un million (1 000 000) francs CFA pour chacun des lots et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres à compter de la date de remise des offres.

#### 11. TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.
- Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

#### 12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

#### 13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 14 JUIN 2022 à 12 heures précises dans la salle des réunions du MINEFOP par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle.

Seuls les soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté peuvent assister à cette séance d'ouverture.

#### 14. CRITERES D'EVALUATION

Les offres enregistrées seront évaluées suivant les critères ci-après :

##### 14.1 CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
  - Non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du moratoire réglementaire de 48 heures ;
  - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
  - Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères d'évaluation ;
  - Absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon d'un marché public durant les trois dernières années et n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics ;
  - Non-respect des spécifications techniques du matériel commandé ;
  - Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
  - Absence de la décomposition des forfaitaires et/ du Sous-détail des prix unitaires ;
  - Absence de la capacité financière d'au moins 50% du coût prévisionnel du projet ;
  - Présence d'une information financière dans l'offre technique ;
- Lot 1 :
- Surfileuse raseuse ; Piqueuse, Machine fait-tout, Machine presseur ;
- Lot 2 :
- bétonnière ;
  - Equipements et outillages incomplets ou non conformes.

##### 15.2- CRITERES ESSENTIELS

- Références du soumissionnaire dans le domaine ;
- Conformité des caractéristiques techniques (prospectus et fiches techniques des équipements) ;

- Service après-vente (pièces de rechange, expérience et qualité du personnel d'installation et de la maintenance, garantie) ;
- Délai de livraison ;
- Capacité financière ;
- Preuve d'acceptation du Marché ;
- Présentation de l'offre ;

#### 15. ATTRIBUTION

Un seul soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante, et dont l'offre financière a été évaluée la moins-disante en excluant le rabais.

Un seul soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots de cet Appel d'Offres.

#### 16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, tél. 222 20 03 39 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

#### 18. ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email : [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

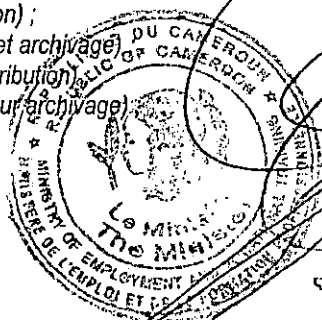
#### FRAUDE ET CORRUPTION

Pour toute dénonciation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le Ministère en charge des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

Yaoundé, le 05 MAI 2022

#### Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM (pour attribution) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;
- Affichage/Chrono.



ISSA TCHIROMA BAKARY

006

05 MAY 2022

NATIONAL INVITATION TO TENDER N° \_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 OF \_\_\_ FOR THE  
ACQUISITION OF TRAINING KITS AT THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL TRAINING  
(TWOLOTS)

FINANCING: PUBLIC INVESTMENT BUDGET OF MINEFOP, FOR THE 2021 FINANCIAL YEAR

1) PURPOSE

As part of the continuation of the process of equipping vocational training structures initiated in recent years, the Minister of Employment and Vocational Training, hereby launches an Open National Invitation to Tender for the acquisition of vocational training kits (equipment and tools) in the following specialties:

- Fashion design ;
- Masonry.

2) SCOPE OF SERVICES

The services, which constitute the subject of this invitation to tender, shall consist in supplying and installing vocational training kits and equipment in the public vocational training structures indicated below.

3) DEADLINE AND PLACE OF DELIVERY

The maximum deadline fixed by the Project Owner for the delivery and installation of the equipment indicated above shall be ninety (90) days for all specialties from the date of notification of the service order. The said equipment shall be delivered to MINEFOP, transported to and installed in the beneficiary structures below by the care and at the expense of the other party. They include:

- FASHION DESIGN KIT
  - RA/HES of Tignere (Faro et Deo Division, Adamawa Region);
  - RA/HES of Bibey (Upper Sanaga Division, Centre Region) ;
  - RA/HES of Kousseri ( Logone and Chari Division Far North Region) ;
  - RA/HES of Dimako( Lom et Djerem Division, East Region) ;
  - RA/HES of Garoua ( Benoue Division, North Region);
  - RA/HES of Edea (Maritime Sanaga Division, Littoral Region) ;
  - RA/HES of Atuafofon ( Mezam Division, North-West Region) ;
  - RA/HES of Santa (Mezam Division, North West Region) ;
  - RA/HES of Famessa2 (Haut Nkam Division, West Region) ;
  - RA/HES of Kribi ( Ocean Division, South Region) ;
  - RA/HES of Ekondo Titi (Ndian Division, South West Region).
- MASONRY KIT
  - RA/HES of Ngoumou (Mefou and Akono Division, Centre Region) ;
  - RA/HES of Zidim (Mayo Tsanaga Division; Far North Region);
  - RA/HES of Beka (Faro Division, North Region) ;
  - RA/HES of Njombe Penja ( Moungo Division; Littoral Region).

N.B.: RA/HES stands for Rural Artisan and Home Economics Sections

4) ALLOTMENT

This Invitation to Tender consists of 2 (two) lots distributed as follows:

Batch 1: Acquisition of ten training kits for fashion design;

Batch 2: Acquisition of three training kits for Masonry.

4) ESTIMATED COST

The estimated cost of the operations, provided for by the Project Owner shall be CFA F 100,000,000 (one hundred million), distributed as follows:

- CFA F 50,000,000 (forty-five million) for batch 1;
- CFA F 50,000,000 (forty million) for batch 2.

#### 5) PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this invitation to tender shall be open to all Cameroonian companies with good experience in the supply of equipment and teaching materials.

#### 6) FINANCING

The supplies, which constitute the subject of this invitation to tender, shall be financed by the Public Investment Budget of the Ministry of Employment and Vocational Training for the 2022 financial year, according budget head:56 35 121 02 340001 524 418.451

#### 7) CONSULTATION OF TENDER DOCUMENTS

The Tender Documents may be consulted at working hours at the Directorate for General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training, Nlongkak-Yaoundé, Tel. 222 20 03 39/222 20 45 81 Fax: 222 20 28 06 and electronic version, on the Cameroon On Line E-procurement System (COLEPS) at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publicscontracts.cm> upon publication of this notice.

#### 8) ACQUISITION OF THE TENDER FILE

The invitation file may be withdrawn from the Ministry of Employment and Vocational Training, Department of General Affairs, Nlongkak, - Yaounde, Tel. 22 20 03 39/ 22 20 45 81 Fax: 222 20 28 06 as soon as this notice is published, upon presentation of a receipt for payment into the Public Treasury by the bidder of a non-refundable sum of **CFA 60 000 (Sixty thousand) francs**. And the electronic version available at the platform Cameroon On Line E-procurement System (COLEPS) through the below links: <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publicscontracts.cm> after the publication of the present file.

#### 9) SUBMISSION OF TENDERS

Each tender, drafted in English or in French in 7 (seven) copies including the original and six copies labeled as such shall be submitted in a sealed envelope to the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training no later than **14 JUIN 2022**, at 11 a.m. precise and labeled as follows: **NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS° /AONO/MINEFOP/CIPM/2022 OF \_ FOR THE ACQUISITION OF VOCATIONAL TRAINING KITS AT THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL TRAINING (TWO LOTS) "TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER OPENING SESSION".**

#### 10) PROVISIONAL GUARANTEE

Each bidder shall include in his administrative file, a bid bond amounting to 1, 000, 000 (one million) CFA Francs for each lot valid for ninety days beyond the initial date for validity of tenders, issued by a first class bank accredited by the Minister of Finance.

#### 11) FILE SIZE AND FORMAT

For online submission, the maximum sizes of documents that will pass through the platform, constituting the bidder's offer are as follows:

- **5 MO for the Administrative Offer;**
- **15 MO for the Technical Offer;**
- **5 MO for the Financial Offer.**

The accepted formats are:

- **PDF format for textual documents;**
- **JPEG for images.**

The candidate must make sure to use compression software in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

#### 12) ACCEPTABILITY OF TENDERS

In order not to be rejected, the other administrative documents required must be produced in originals or copies certified by the issuing service or competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Specific Regulations Governing Tenders. They must be less than 3 (three) months old or have been established after the date of signature of this notice of invitation to tender.

Any incomplete tender according to the stipulations of this Tender File shall be declared unacceptable. The absence of a bid bond issued by a first class bank approved by the Minister of Finance shall lead to the rejection of the tender without any recourse.

### 13) OPENING OF TENDERS

The opening of administrative documents, technical and financial bids shall be done in one step and shall take place on 14 July 2024 12 p.m. precise by the Internal Tenders Board of the Ministry of Employment and Vocational Training at Nlongkak, in the presence of the bidders or their duly authorized representative who have a perfect knowledge of the file.

### 14) EVALUATION CRITERIA

The registered tenders shall be evaluated according to the following criteria:

#### 15.1 ELIMINATORY CRITERIA

- Absence of the bid bond tenders opening;
- Non-conformity of an administrative document after expiry of the 48-hour regulatory moratorium;
- False declaration, substitution or falsified document;
- Technical score less than 80% of all the evaluation criteria;
- . Absence of a sworn statement of non-abandonment of a public contract over the past three years and not having been excluded from public contracts;
- . Omission of a quantified unit price in the unit price schedule;
- . Absence of breakdown of lump sum prices and/or Sub-details of unit prices;
- Non-compliance with one of the major technical specifications of the equipment to be supplied
- . Lack of financial capacity for at least 50% of the estimated cost of the project
- . Presence of financial information in the technical offer.

#### Lot 1:

- Surfleuse bore ;Stitcher, All-purpose machine, Pressing machine.

#### Lot 2:

- concrete mixer;
- Incomplete and non-compliant equipment and tools

#### 15.2 ESSENTIAL CRITERIA

- Bidder's references in the domain;
- Conformity of the technical characteristics;
- After-sales service (spare parts, experience(experiment) and quality of the staff of installation and the maintenance, guaranteed;
- Delivery deadline;
- Financial standing;
- Evidence of acceptance of contract conditions;
- Presentation of tenders.

### 15) AWARD

The Project Owner shall award the contract to the bidder whose offer shall be evaluated as the lowest and who shall be technically qualified to perform the services satisfactorily. A single tenderer can be an assignee of all the batches of this call for tenders

### 16) VALIDITY OF TENDERS

Bidders shall be bound by their tenders for a period of 90 (ninety) days, with effect from the deadline for submission of bids.

### 17) ADDITIONAL INFORMATION

Further information can be obtained at opening hours from Ministry of Employment and Vocational Training, tel. 222 20 03 39.

### 18) TECHNICAL ASSISTANCE

For technical assistance, in the course of a problem related to the use of the platform, please call the numbers (+237) 222 238 155/222 235 669 or write to the email address: [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

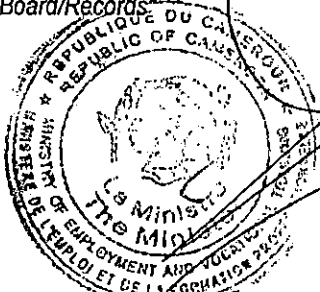
**19) MEASURES RELATIVE TO FIGHT AGAINST CORRUPTION**

For any denunciation of corruption or facts of bad practices, to be willing to call the ministry of procurement contracts or to send a SMS to the following numbers: 673 205 725/699 370

Yaounde, 05 MAI 2022

**ACopies to :**

- MINMAP (for information) ;
- ARMP (for publication and archiving) ;
- MINEFOP ;
- Tenders Board Chairperson (for attribution) ;
- Display on Notice Board/Records



**ISSA TCHIROMA BAKARY**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 33 0001 524 418.451

EXERCICE 2022

PIECE N° 1 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES



## A. GÉNÉRALITES

### Article 1: Portée de la soumission

- 1.1. Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ci-après dénommé «Maître d'Ouvrage» lance un Appel d'Offre en vue de l'obtention des fournitures brièvement définies dans le RPAO et spécifiées dans le descriptif de la fourniture ainsi que le bordereau des quantités. Le nom, numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO. Il y est fait ci-après références sous les termes « Les fournitures ».
- 1.2. Le soumissionnaire retenu doit livrer et mettre en service le matériel sollicité dans le délai indiqué dans le RPAO, qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.
- 1.3. Dans le présent Dossier d'Appel Offres, le terme « jour » désigne un jour calendaire.

### Article 2: Financement

La source de financement des fournitures, objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

### Article 3: Fraude et corruption

- 3.1 Les soumissionnaires sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.

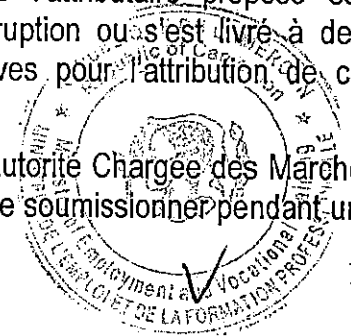
En vertu de ce principe:

- a. Les définitions ci-après sont admises :

- i. Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. Sont considérées comme des « Pratiques collusoires » toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que Le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et
- iv. « Pratiques coercitives » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché
- v. Le « conflit d'intérêt » est une situation dans laquelle l'intérêt financier ou personnel d'un agent ou d'une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des Marchés Publics.

- b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce Marché.

- 3.2 Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, Autorité Chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une



période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudices des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

#### **Article 4: Candidats admis à concourir**

4.1. l'Appel d'offres est ouvert, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de qualification ;

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à toutes les entreprises de droit camerounais, sous réserve des dispositions ci-après :

- a) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
- b) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

i. est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ou

ii. présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

- c) Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d) Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome (ii) administrée selon les règles du droit commercial (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe ou indirecte du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 5: Fournitures, répondant aux critères d'origine**

5.1. Toutes les fournitures faisant l'objet du présent marché devront provenir des pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fourniture » désigne les produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées et transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

#### **Article 6: Qualification du soumissionnaire**

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire et ;
- b. fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-



qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré qualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- la production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- les commandes acquises et les marchés attribués ;
- les litiges en cours ;
- la disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a) l'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'article 6.1 ci-dessus : le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b) l'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c) la nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d) le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis-à-vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché.
- e) En cas de regroupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

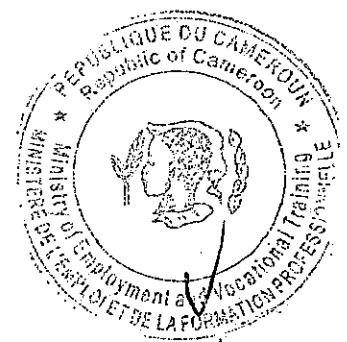
6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

## B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### Article 7: Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre l'(es) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :

- a. l'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;
- b. le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- c. le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- d. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- e. le descriptif de la fourniture qui comprend :
  - la liste des fournitures et ses services connexes,



- les spécifications techniques.
- f. le cadre du bordereau des prix unitaires ;
- g. le détail estimatif ;
- h. le sous-détail des prix unitaires ;
- i. le modèle de lettre de soumission ;
- j. le cadre de Bordereau des Prix et Quantités ;
- k. le modèle de caution de soumission ;
- l. le modèle de cautionnement définitif ;
- m. le modèle de caution de retenue de garantie ;
- n. le modèle du marché ;
- o. le formulaire relatif aux études préalables ;
- p. la liste des établissements financiers de premier rang agréés par le Ministre en charge des Finances autorisés à émettre des cautions.

7.2. Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

#### **Article 8: Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offre et recours**

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à Le Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou email) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans les RPAO. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement ayant été reçue quatorze (14) jours au moins pour les (AON) et Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats à l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.

8.3. Le recours doit être adressé à Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au président de la Commission de Passation des Marchés;

Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;

8.4. Le Maître d'Ouvrage dispose de quatre (04) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

#### **Article 9: Modification du dossier d'Appel d'Offres**

9.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.



9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, pour la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'article 23.2 du RGAO.

## C. PRÉPARATION DES OFFRES

### Article 10: Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### Article 11: Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

### Article 12: Documents constituant l'offre

12.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en quatre volumes :

#### a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

- i. tous les documents attestant que le soumissionnaire :
  - s'est acquitté des frais du Dossier d'Appel d'Offres ;
  - a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
  - a acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
  - n'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - n'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. la caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

#### b. Volume 2 : Offre technique

##### b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant de la qualification des soumissionnaires, conformément de l'article 6.1 du RGAO.

##### b.2. Méthodologie, propositions techniques



Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison et de mise en service des fournitures ;

### b.3. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le Marché, à savoir :

1. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. les spécifications techniques.

### c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. le Détail estimatif dûment rempli ;
4. le Sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'Offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

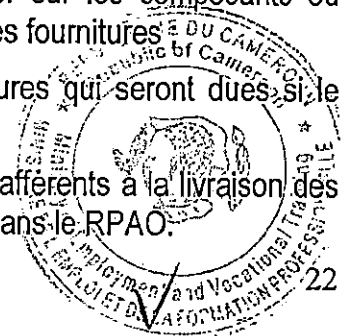
### Article 13: Prix de l'offre

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.

Le Fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous-détail des prix pour les fournitures et services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. le prix hors taxes des fournitures au niveau local EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douane, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisées dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
- ii. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le marché est attribué ;
- iii. le prix du transport intérieur, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du projet) spécifiée dans le RPAO.



1.3.2 Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf dispositions contraire du CCAP, une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

1.3.3 Au cas où l'Appel d'Offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

#### **Article 14: Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA.

#### **Article 15: Documents attestant l'admissibilité du soumissionnaire**

Le soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

#### **Article 16: Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

16.1 En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des kits de formation et services qu'il se propose de fournir en exécution du marché satisferont aux critères de provenance.

16.2 Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

#### **Article 17: Documents attestant de la conformité des fournitures**

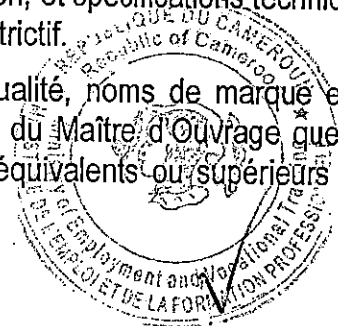
17.1. Pour établir la conformité des fournitures et services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le descriptif de la fourniture.

17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

17.3. Le soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des kits depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.



## Article 18: Documents attestant la qualification du soumissionnaire

Les documents attestant que le soumissionnaire est qualifié pour exécuter le marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage:

- a. si le RPAO le stipule, que dans le cas d'un soumissionnaire offrant de livrer en exécution du marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à livrer au Cameroun ;
- b. que le soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le marché ;
- c. que, dans le cas où le soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le marché lui est attribué) représenté par un agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications technique ;
- d. que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

## Article 19: Caution de soumission

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offre ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage. La caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme. La caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

Les cautions de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.4. La caution de soumission de l'attributaire du marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le cautionnement définitif requis.

19.5. La caution de soumission peut être saisie :

- a. si le soumissionnaire :
  - i. retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou
  - ii. n'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou
- b. si le soumissionnaire retenu :
  - i. désiste ou manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 39 du RGAO ;
  - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 40 du RGAO



- iii. refuse de recevoir notification du Marché.

#### **Article 20: Délai de validité des offres**

- 20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué comme non conforme.
- 20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.
- 20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de quarante-huit (48) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au (x) soumissionnaire (s). La demande du Maître d'Ouvrage devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des quarante-huit (48) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

#### **Article 21: Forme et signature de l'offre**

- 21.1. Le soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication « ORIGINAL ». De plus, le soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du soumissionnaire, conformément à l'article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
- 21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre.

#### **D. DEPOT DES OFFRES**

##### **Article 22: Cachetage et marquage des offres**

- 22.1. Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.
- 22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :
- a. seront adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offre ;



b. porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à Le Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

#### **Article 23: Date et heure limites de dépôt des offres**

23.1. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **Article 24: Offres hors délai**

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

#### **Article 25: Modification, substitution et retrait des offres**

25.1 Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La notification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.2 La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

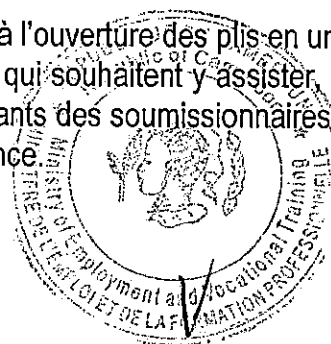
25.3 Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 ci-dessus leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.

25.4 Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

### **E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 26: Ouverture des plis et recours**

26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.



26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRES DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'une offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [*en cas d'ouverture des offres financières*] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la Sous-commission d'Analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence et remise à tous les participants à la fin de la séance.

26.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

26.7. En cas des recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'Autorité Chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'Ouvrage.

Il doit parvenir dans un délai maximum de quatre (04) jours ouvrables après ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des Marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

### **Article 27: Caractère confidentiel de la procédure**

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché



ne sera donnée aux soumissionnaires, ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

- 27.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou à Le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

#### **Article 28: Éclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage**

- 28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la Sous-commission d'Analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'article 32 du RGAO.
- 28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission de Passation des Marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

#### **Article 29: Conformité des offres**

- 29.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 29.2. La Sous-commission d'Analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omissions substantielles sont celles :
- a. qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des fournitures et services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
  - b. qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits de Le Maître d'Ouvrage ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ; ou
  - c. dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.
- 29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission de Passation des Marchés compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 29.5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

#### **Article 30: Évaluation de l'offre technique**



- 30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la Sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la Commission de Passation des Marchés d'écarter l'offre en question.

#### Article 31: Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d' Appel d' Offres, satisfaite aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

#### Article 32: Correction des erreurs

- 32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de façon suivante :
- s'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
  - si le total obtenu par l'addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
  - s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'Analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
- 32.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

#### Article 33: Évaluation des offres au plan financier

- 33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont elle aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après :
- 33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :
- le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;



- b. les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
  - c. les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;
- 33.3.** Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

**Article 34: Comparaison des offres**

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 33. 3 du RGAO.

**F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

**Article 35: Attribution**

**35.1.** Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante, et dont l'offre financière a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

**35.2.** Si l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

**Article 36: Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation de l'Autorité des Marchés lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la Commission de Passation des Marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

**Article 37: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché**

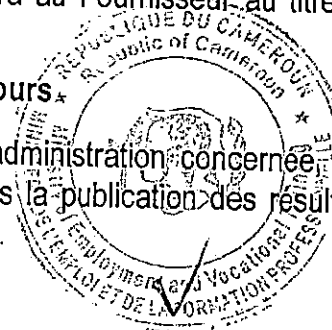
Le Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15%, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

**Article 38: Notification de l'attribution du marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, Le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au Fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

**Article 39: Publication des résultats d'attribution du marché et recours**

**39.1.** Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats



d'attribution, le rapport de l'Observateur Indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

- 39.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 39.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation de marchés publics.

En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Il doit intervenir dans un délai maximum de quatre (04) jours ouvrables après la publication des résultats.

#### **Article 40: Signature du marché**

- 40.1. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire.
- 40.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date signature.

#### **Article 41: Cautionnement définitif**

- 41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 41.2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeant nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.



## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

### DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451.

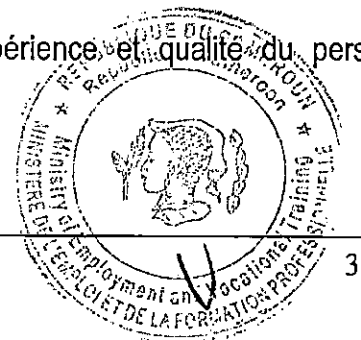
EXERCICE 2022

PIECE N° 2 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

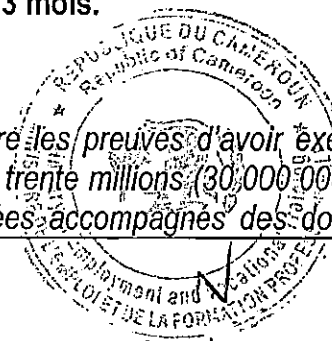


## A. GENERALITES

Références du RGAO	GENERALITES
1.1	<p><b>Définition des fournitures</b>            Lot 1 : Acquisition de dix kits de formation professionnelle en industrie de l'habillement ;            Lot 2 : Acquisition de quatre kits de formation professionnelle en maçonnerie.</p> <p><b>Nom et adresse de l'Autorité Contractante :</b> Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</p> <p><b>Référence de l'Appel d'Offres :</b> AONO N° _____ /AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU _____</p>
1.2	<p><b>Délaï de livraison :</b> 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.</p>
2.1	<p><b>Source de financement :</b> BIP MINEFOP ; EXERCICE 2022</p>
5.1	<p>Les fournitures, objet du présent marché devront provenir des pays de la CEMAC, de l'Union Européenne, Asie, etc.</p>
6.	<p><b>Qualification des soumissionnaires</b></p>
6.1	<p style="text-align: center;"><b><u>Qualifications du soumissionnaire</u></b></p> <p><b>CRITERES ELIMINATOIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;</li> <li>➤ Non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du moratoire ; réglementaire de 48 heures ;</li> <li>➤ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;</li> <li>➤ Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères d'évaluation ;</li> <li>➤ Absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon d'un marché public durant les trois dernières années et n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics ;</li> <li>➤ Non-respect des spécifications du matériel suivant ;</li> <li>➤ Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;</li> <li>➤ Absence de décomposition des prix forfaitaires et/ou du Sous-détail des prix unitaires ;</li> <li>➤ Absence de capacité financière d'au moins 50% du coût prévisionnel du projet ;</li> <li>➤ Présence d'une information financière dans l'offre technique.</li> </ul> <p><b><u>Lot 1 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfileuse raseuse ; Piqueuse, Machine fait-tout, Machine presseur.</li> </ul> <p><b><u>Lot 2 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bétonnière ;</li> <li>- Equipements et outillages incomplets ou non conforme.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>CRITERES ESSENTIELS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Références du soumissionnaire dans le domaine ;</li> <li>• Conformité des caractéristiques techniques ;</li> <li>• Service après-vente (pièces de rechange, expérience et qualité du personnel d'installation et de la maintenance, garantie) ;</li> <li>• Délai de livraison ;</li> <li>• Capacité financière ;</li> <li>• Preuve d'acceptation du Marché ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'offre ;</li> <li>• autorisation du fabricant ou de revendeur agréé.</li> </ul>
6.2	<p>a) En cas de groupement, chaque membre du groupement devra produire toutes les pièces administratives en dehors de la caution de soumission, du relevé d'identité bancaire et de la quittance d'achat du DAO produits par le Mandataire du groupement.</p> <p>b) Dans le cadre du présent marché, le groupement devra être solidaire et justifié par un accord de groupement en bonne et due forme.</p>
8.1	Adresse du Maître d'Ouvrage: MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
11.	Langue de l'offre : Français ou Anglais
12	<p><b>Documents constituant l'offre</b></p> <p>La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><b>Enveloppe A : Dossier administratif</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) <i>La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au tarif en vigueur ;</i></li> <li>b) <i>L'accord de groupement le cas échéant ;</i></li> <li>c) <i>Le pouvoir de signature le cas échéant ;</i></li> <li>d) <i>Une attestation de non-faillite établie par le Greffe du Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant moins de trois (03) mois ;</i></li> <li>e) <i>Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution bancaire de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;</i></li> <li>f) <i>La quittance de paiement du Dossier d'Appel d'offres d'un montant de <b>soixante mille (60 000) F CFA ;</b></i></li> <li>g) <i>La caution de soumission d'un montant de <b>un million (1 000 000) F CFA pour chacun des lots d'une durée de validité de 90 jours au-delà de la date de validité des offres établie par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;</b></i></li> <li>h) <i>Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;</i></li> <li>i) <i>Une attestation d'immatriculation fiscale;</i></li> <li>j) <i>Le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager avec toutes les conséquences de droit les entreprises pour lesquelles la soumission est présentée ;</i></li> <li>k) <i>Une attestation signée du Chef de Centre territorialement compétent de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;</i></li> <li>l) <i>Une attestation de non redevance délivrée par le Chef de centre des Impôts territorialement compétent datant de moins de trois mois.</i></li> </ol> <p><b>NB : toutes les pièces devront être fournies en original ou en copie certifiée conforme, et devront être datées de moins de 03 mois.</b></p> <p><b>2) Enveloppe B : Offre technique</b></p> <p><b>b.1) Les renseignements sur les qualifications</b></p> <p>➤ <i>Chaque candidat devra joindre à son offre les preuves d'avoir exécuté au moins trois marchés similaires d'au moins trente millions (30 000 000) FCFA au cours des quatre (04) dernières années accompagnés des documents</i></p>



justificatifs (copies des première et dernière pages des contrats et PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés) ;

- Les prospectus des équipements proposés ainsi que les fiches techniques correspondantes.

**b.2) Propositions Techniques**

**La proposition technique devra être constituée des éléments suivants :**

- **Conformité des caractéristiques techniques**

Tous les équipements proposés par chaque soumissionnaire doivent être conformes aux caractéristiques techniques décrites par le Maître d'ouvrage.

- **Service après-vente**

Chaque soumissionnaire devra mentionner dans son offre la liste des pièces de rechange, la qualité et l'expérience du personnel d'installation et la garantie sur les matériels proposés.

- **Délai de livraison**

Les soumissionnaires devront indiquer les délais préconisés pour la livraison des matériels.

- **Capacité financière**

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre technique une capacité financière produite par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances.

- **Preuves d'acceptation du Marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractère administratif et technique régissant le marché à savoir :

- 1) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), paraphé, signé, daté avec la mention lue et approuvée;
- 2) Les Spécifications Techniques (ST), paraphé, signé, daté avec la mention lue et approuvée.

- **Présentation de l'offre**

Les offres des soumissionnaires devront être présentées de manière à faciliter leur exploitation.

**Enveloppe C : Offre financière**

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

**C1** : La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée

**C2** : Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli

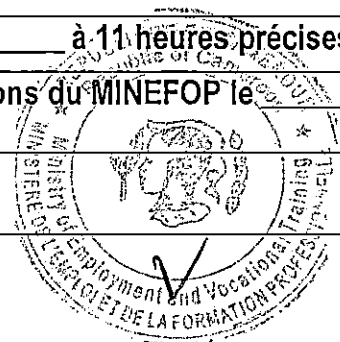
**C3** : Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli

**C4** : Le sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'article 19.2 du RGAO

13.2	Les prix du marché ne sont pas révisables
23.1	Date et heure limite de dépôt des offres : _____ <b>à 11 heures précises</b>
26.1	Lieu, date et heure d'ouverture des plis : <b>Salle des réunions du MINEFOP le _____ à 12 heures</b>

**ATTRIBUTION DU MARCHE**

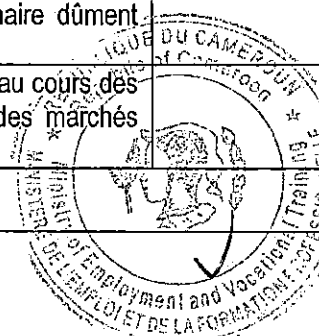


35	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante, et dont l'offre financière a été évaluée la moins-disante.</li> <li>➤ Un seul soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots de cet Appel d'Offres.</li> </ul>
	<b>GARANTIE ET CAUTIONNEMENT</b>
41.1 et 41.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître de l'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.</li> <li>➤ Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.</li> </ul>

## B. GRILLES D'EVALUATION

### 1. Pour le Lot 1

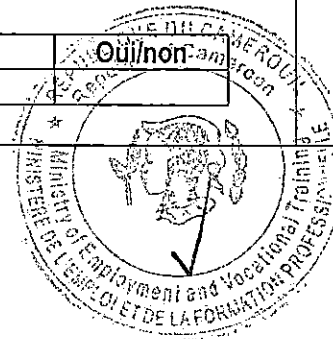
N°	RUBRIQUES	OUI OU NON																														
I	<b>OFFRES ADMINISTRATIVES</b>																															
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Designation</th> <th>oui/non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur</td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'accord de groupement le cas échéant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le pouvoir de signature le cas échéant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une attestation de non faillite établie par le Greffe du Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois;</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des Finances</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une quittance d'achat du DAO délivrée par le Trésor Public d'un montant de <b>soixante mille (60 000) F CFA</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une caution de soumission d'un montant égal à <b>un million (1 000 000) FCFA pour chacun des lots</b>, d'une durée de validité de 90 jours établie par une institution financière de premier ordre agréée par le MINFI</td> <td></td> </tr> <tr> <td>une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une attestation d'immatriculation fiscale,</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager avec toutes les conséquences de droit les entreprises pour lesquelles la soumission est présenté</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une attestation signée par le Chef de Centre CNPS territorialement compétent et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse</td> <td></td> </tr> <tr> <td>une attestation de non redevance fiscale délivrée par le responsable du service des impôts territorialement compétent datant de moins de trois mois</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Plan de localisation et Attestation de localisation du soumissionnaire dûment signés par les services compétents</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés publics au cours des trois dernières années et n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Designation	oui/non	La déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur		L'accord de groupement le cas échéant		Le pouvoir de signature le cas échéant		Une attestation de non faillite établie par le Greffe du Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois;		Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des Finances		Une quittance d'achat du DAO délivrée par le Trésor Public d'un montant de <b>soixante mille (60 000) F CFA</b>		Une caution de soumission d'un montant égal à <b>un million (1 000 000) FCFA pour chacun des lots</b> , d'une durée de validité de 90 jours établie par une institution financière de premier ordre agréée par le MINFI		une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)		Une attestation d'immatriculation fiscale,		Le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager avec toutes les conséquences de droit les entreprises pour lesquelles la soumission est présenté		Une attestation signée par le Chef de Centre CNPS territorialement compétent et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse		une attestation de non redevance fiscale délivrée par le responsable du service des impôts territorialement compétent datant de moins de trois mois		Plan de localisation et Attestation de localisation du soumissionnaire dûment signés par les services compétents		Une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés publics au cours des trois dernières années et n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics.		
Designation	oui/non																															
La déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur																																
L'accord de groupement le cas échéant																																
Le pouvoir de signature le cas échéant																																
Une attestation de non faillite établie par le Greffe du Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois;																																
Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution bancaire de premier ordre agréé par le Ministre des Finances																																
Une quittance d'achat du DAO délivrée par le Trésor Public d'un montant de <b>soixante mille (60 000) F CFA</b>																																
Une caution de soumission d'un montant égal à <b>un million (1 000 000) FCFA pour chacun des lots</b> , d'une durée de validité de 90 jours établie par une institution financière de premier ordre agréée par le MINFI																																
une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)																																
Une attestation d'immatriculation fiscale,																																
Le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager avec toutes les conséquences de droit les entreprises pour lesquelles la soumission est présenté																																
Une attestation signée par le Chef de Centre CNPS territorialement compétent et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse																																
une attestation de non redevance fiscale délivrée par le responsable du service des impôts territorialement compétent datant de moins de trois mois																																
Plan de localisation et Attestation de localisation du soumissionnaire dûment signés par les services compétents																																
Une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés publics au cours des trois dernières années et n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics.																																
II	<b>OFFRES TECHNIQUES</b>	Seuil de validation																														



A	REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE	1/1
	Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins de trois (03) marchés similaires d'au moins 30 millions chacun réalisés au cours des quatre (04) dernières années (produire copies de marchés et PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés)	



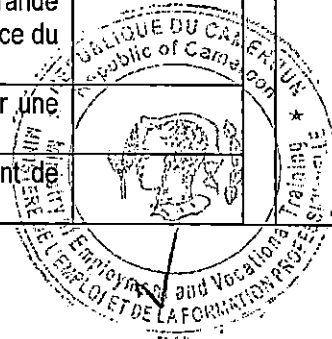
B	CONFORMITE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PERFORMANCE DU MATERIEL																															
	<b>DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE</b>																															
	NB : Cette rubrique n'est validée que si les éléments en gras ci-dessous sont conformes																															
	<table border="1"> <tr> <td>1- Surfileuse raseuse de marque d'origine</td> <td>Avec surjeteuse 2,3 ou 4 fils au moins ; convertisseur deux fils incorporé, aiguille basculable ; vitesse comprise entre 5500 et 6000 couture par minute</td> </tr> <tr> <td>2- Piqueuse plate industrielle de marque d'origine</td> <td>Y compris point puce, machine deux aiguilles point de chaînette, 2 fils ; vitesse de couture maximum <math>\geq</math> 1800T/min ; moteur : 50/60Hz</td> </tr> <tr> <td>3- Piqueuse plate à pédale</td> <td>Avec la pression du pied réglable, touche de verrouillage automatique incorporée ; longueur du point réglable <math>\geq</math> 5 mm ; largeur du point réglable <math>\geq</math> 7 mm</td> </tr> <tr> <td>4- Fer à repasser à vapeur de marque d'origine</td> <td>Puissance <math>\geq</math> 2200W ; arrêt automatique ; capacité <math>\geq</math> 0,4 litre</td> </tr> <tr> <td>Fer à repasser à charbon</td> <td>En fonte avec meilleurs trous d'aération</td> </tr> <tr> <td>Table de repassage avec jeannette</td> <td>En bois</td> </tr> <tr> <td>Mannequin Homme</td> <td>Sans roulettes, avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles</td> </tr> <tr> <td>Mannequin femme</td> <td>Sans roulettes avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles</td> </tr> <tr> <td>Machine presseur boutons</td> <td>Puissance d'au moins 1/4hp</td> </tr> <tr> <td>5- Machine presseur à œillets</td> <td>Diamètre de l'œillet <math>\geq</math> 9 mm ; œillet automatique</td> </tr> <tr> <td>Machine fait tout</td> <td>Sans système d'engrenage</td> </tr> <tr> <td>6- Ciseau électrique circulaire avec lame de marque d'origine</td> <td>Longévité accrue-Maintenance réduite ; <math>\geq</math> 9000 tours/min ; diamètre minimum 50 mm- 6 pans ; minimum 850 tr/min</td> </tr> <tr> <td>Cintres</td> <td>En fer</td> </tr> <tr> <td>Ciseau simple en fer</td> <td>A encoche</td> </tr> <tr> <td>Blouse</td> <td>En tissu 100% coton</td> </tr> </table>	1- Surfileuse raseuse de marque d'origine	Avec surjeteuse 2,3 ou 4 fils au moins ; convertisseur deux fils incorporé, aiguille basculable ; vitesse comprise entre 5500 et 6000 couture par minute	2- Piqueuse plate industrielle de marque d'origine	Y compris point puce, machine deux aiguilles point de chaînette, 2 fils ; vitesse de couture maximum $\geq$ 1800T/min ; moteur : 50/60Hz	3- Piqueuse plate à pédale	Avec la pression du pied réglable, touche de verrouillage automatique incorporée ; longueur du point réglable $\geq$ 5 mm ; largeur du point réglable $\geq$ 7 mm	4- Fer à repasser à vapeur de marque d'origine	Puissance $\geq$ 2200W ; arrêt automatique ; capacité $\geq$ 0,4 litre	Fer à repasser à charbon	En fonte avec meilleurs trous d'aération	Table de repassage avec jeannette	En bois	Mannequin Homme	Sans roulettes, avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles	Mannequin femme	Sans roulettes avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles	Machine presseur boutons	Puissance d'au moins 1/4hp	5- Machine presseur à œillets	Diamètre de l'œillet $\geq$ 9 mm ; œillet automatique	Machine fait tout	Sans système d'engrenage	6- Ciseau électrique circulaire avec lame de marque d'origine	Longévité accrue-Maintenance réduite ; $\geq$ 9000 tours/min ; diamètre minimum 50 mm- 6 pans ; minimum 850 tr/min	Cintres	En fer	Ciseau simple en fer	A encoche	Blouse	En tissu 100% coton	6/6
1- Surfileuse raseuse de marque d'origine	Avec surjeteuse 2,3 ou 4 fils au moins ; convertisseur deux fils incorporé, aiguille basculable ; vitesse comprise entre 5500 et 6000 couture par minute																															
2- Piqueuse plate industrielle de marque d'origine	Y compris point puce, machine deux aiguilles point de chaînette, 2 fils ; vitesse de couture maximum $\geq$ 1800T/min ; moteur : 50/60Hz																															
3- Piqueuse plate à pédale	Avec la pression du pied réglable, touche de verrouillage automatique incorporée ; longueur du point réglable $\geq$ 5 mm ; largeur du point réglable $\geq$ 7 mm																															
4- Fer à repasser à vapeur de marque d'origine	Puissance $\geq$ 2200W ; arrêt automatique ; capacité $\geq$ 0,4 litre																															
Fer à repasser à charbon	En fonte avec meilleurs trous d'aération																															
Table de repassage avec jeannette	En bois																															
Mannequin Homme	Sans roulettes, avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles																															
Mannequin femme	Sans roulettes avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles																															
Machine presseur boutons	Puissance d'au moins 1/4hp																															
5- Machine presseur à œillets	Diamètre de l'œillet $\geq$ 9 mm ; œillet automatique																															
Machine fait tout	Sans système d'engrenage																															
6- Ciseau électrique circulaire avec lame de marque d'origine	Longévité accrue-Maintenance réduite ; $\geq$ 9000 tours/min ; diamètre minimum 50 mm- 6 pans ; minimum 850 tr/min																															
Cintres	En fer																															
Ciseau simple en fer	A encoche																															
Blouse	En tissu 100% coton																															
C	<b>SERVICE APRES VENTE</b>																															
C1	<b>Qualité du Responsable de la maintenance et d'installation</b>																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="336 1352 1139 1391" style="text-align: center;">Niveau d'études</th> <th data-bbox="1139 1352 1307 1391" style="text-align: center;">Oui/non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="336 1391 1139 1458">Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de l'électromécanique</td> <td data-bbox="1139 1391 1307 1458"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="336 1458 1139 1496">Avoir au moins cinq ans d'expérience</td> <td data-bbox="1139 1458 1307 1496"></td> </tr> </tbody> </table>	Niveau d'études	Oui/non	Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de l'électromécanique		Avoir au moins cinq ans d'expérience		Seuil de validité 2/2																								
Niveau d'études	Oui/non																															
Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de l'électromécanique																																
Avoir au moins cinq ans d'expérience																																
C2	<b>Pièces de Rechange</b>																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="336 1585 1139 1624" style="text-align: center;">Désignation</th> <th data-bbox="1139 1585 1307 1624" style="text-align: center;">Oui/non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="336 1624 1139 1662">Disponibilité des pièces de rechange</td> <td data-bbox="1139 1624 1307 1662"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="336 1662 1139 1713">Disponibilité de petit outillage de dépannage</td> <td data-bbox="1139 1662 1307 1713"></td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Oui/non	Disponibilité des pièces de rechange		Disponibilité de petit outillage de dépannage		Seuil de validité 2/2																								
Désignation	Oui/non																															
Disponibilité des pièces de rechange																																
Disponibilité de petit outillage de dépannage																																
C3	<b>Garantie</b>																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="336 1816 1139 1854" style="text-align: center;">Désignation</th> <th data-bbox="1139 1816 1307 1854" style="text-align: center;">Oui/non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="336 1854 1139 1921">Au moins douze mois de garantie</td> <td data-bbox="1139 1854 1307 1921"></td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Oui/non	Au moins douze mois de garantie		Seuil de validité 1/1																										
Désignation	Oui/non																															
Au moins douze mois de garantie																																



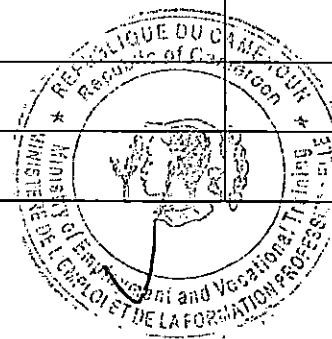
D	DELAI DE LIVRAISON		Seuil de validité 1/1
	Désignation	Oui/non	
	60 jours au plus		
E	CAPACITE FINANCIERE		Seuil de validité 1/1
	Désignation	Oui/non	
	Une capacité financière d'au moins trente millions		
F	PREUVE D'ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE		Seuil de validité 2/2
	Désignation	Oui/non	
	CCAP Paraphé et signé		
	ST paraphé et siné		
G	PRESENTATION DE L'OFFRE		Seuil de validité 3/3
	Désignation	Oui/non	
	Lisibilité		
	Agencement		
	Reliure+intercalaire		
	TOTAL/CRITERES		
H	OFFRES FINANCIERES		
	<p>Seules les propositions ayant obtenu une note technique supérieure à 80% et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires seront admises à l'analyse financière.</p> <p>En outre, l'offre financière devra être constituée des pièces ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La soumission proprement dite, timbrée, signée au tarif en vigueur ;</li> <li>- Le bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;</li> <li>- Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;</li> <li>- Le sous-détail des prix unitaires et/ou forfaitaires ou la décomposition des prix forfaitaires</li> </ul>		

### Pour le lot 2

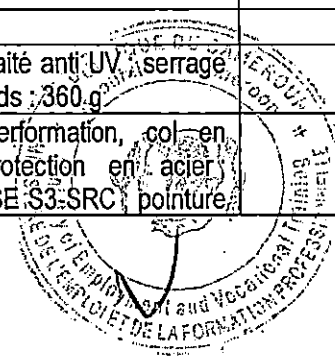
N°	RUBRIQUES		
I	OFFRES ADMINISTRATIVES		OUI OU NON
	Désignation	oui/non	
	La déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur		
	L'accord de groupement le cas échéant		
	Le pouvoir de signature le cas échéant		
	Une attestation de non faillite établie par le Greffe du Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois;		
	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution bancaire de premier ordre agréée par le Ministre des Finances		
	Une quittance d'achat du DAO délivrée par le Trésor Public d'un montant de soixante mille (60 000) F CFA		



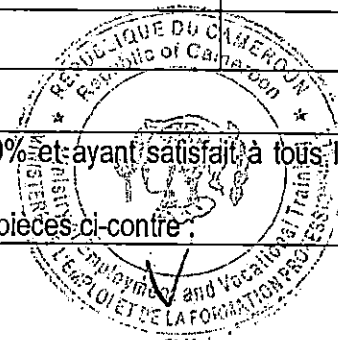
	<p>Une caution de soumission d'un montant égal à <b>un million (1 000 000) FCFA</b>, d'une durée de validité de 120 jours établie par une institution financière de premier ordre agréée par le MINFI</p> <p>une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)</p> <p>Une attestation d'immatriculation fiscale</p> <p>Le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager avec toutes les conséquences de droit les entreprises pour lesquelles la soumission est présenté</p> <p>Une attestation signée par le Chef de Centre CNPS territorialement compétent et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse</p> <p>une attestation de non redevance fiscale délivrée par le responsable du service des impôts territorialement compétent datant de moins de trois mois</p> <p>Plan de localisation et Attestation de localisation du soumissionnaire dûment signés par les services compétents</p> <p>Une déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés publics au cours des trois dernières années et de n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics.</p>		
<b>II</b>	<b>OFFRES TECHNIQUES</b>		Seuil de validation
<b>A</b>	<b>REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE</b>		1/1
	Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins trois (03) marchés similaires d'au moins 30 millions chacun réalisés au cours des quatre (04) dernières années (produire copies de marchés enregistrés première page et la dernière page et PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés)		
<b>B</b>	<b>CONFORMITE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PERFORMANCE DU MATERIEL</b>		
	<b>DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE</b>		<b>OUI OU NON</b>
	Bétonnière Seuil de validité (9/9)	1- Bétonnière Diesel SL340, moteur Diesel, capacité de malaxage 280 litres, 2- volant démultiplié, couronne en fonte (vendue + montage) 3- Roues pneumatiques diam. 50 cm 4- Plaque minéralogique 5- Suspension 6- Tractable à 90 km/h maxi 7- 3 doubles pales de malaxage 8- 280 L = 2 sacs de ciment de 35 kg 9- Arrêt d'urgence	
	Vibreur Seuil de validité (4/4)	1- Aiguille vibrante électrique portative, 2- Moteur 2.3 kW résistant aux chocs. 3- Longueur de manche 3 m. 4- Diam aiguille 36 mm.	
	Brouette Seuil de validité (3/3)	1- Châssis en tube peint Ø 32 mm, 2- roue gonflée Ø 40 mm jante polypropylène, 3- poids 13,5 kg	
	Moule de 10 Seuil de validité (1/1)	Pour fabrication des parpaings de 10	
6	Moule de 15 Seuil de validité (1/1)	Pour fabrication des parpaings de 15	
7	Moule de 20 Seuil de validité (1/1)	Pour fabrication des parpaings de 20	



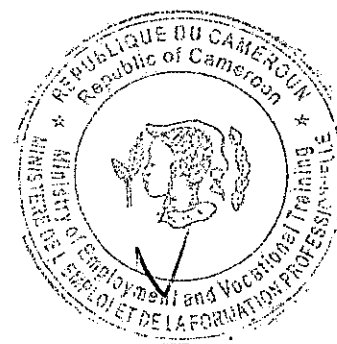
8	Pelle ronde Seuil de validité (1/1)	De 27 cm, manche en bois de 110 cm	
9	Pelle bêche Seuil de validité (1/1)		
10	Pioche Seuil de validité (2/2)	1- Pioche de terrassier 2,5 kg, 2- lame en acier trempé au carbone	
11	Cisailles Seuil de validité (3/3)	1- Cisailles de ferrailleur ou du jardinier, puissance accrue : 3,5 :1 ; 2- capacité de coupe : 32 mm ; 3- longueur : 58,5 cm	
<b>OUTILLAGE</b>			
	Tenaille	Tenaille Russebrunie 250 mm	
	Griffe de 6 - 8	Griffe de 6 – 8, à cintrer, outil forgé.	
	Griffe de 8 – 10	Griffe de 8 – 10, à cintrer, outil forgé	
	Griffe de 10 – 12	Griffe de 10 – 12, à cintrer, outil forgé	
	Scie à métaux	Scie à métaux ; longueur lame : 500 mm ; grosse denture	
	Marteau coffreur	Marteau coffreur de 700 grammes avec manche en bois	
	Massette	1,5 kg avec manche en bois vernis	
	Scieégoïne	Scie égoïne ; longueur : 500 mm ; grosse denture	
	Serre-joint de maçon	Serre-joint de maçon en acier mini dur, tête forgée 600 x 800 mm	
	Pince à décoffrer orthogonale	Pince à décoffrer orthogonale en acier forgé ; largeur : 60 à 80 cm	
	Seauplastique	11 litres ; anse galvanisée	
	Auge	En caoutchouc naturel ; 25 litres, forme rectangulaire, poignée intégré	
	Niveau à bulle d'air	Corps massif en aluminium de 80 cm semelle rectifiée ; Trapèze aluminium de fioles	
	Caisse à outils en aluminium	Caisse robuste en aluminium Épaisseur 1,7mm tôle à larmes d'alu Poignée en caoutchouc Soudure à main des bornes Poids 6,5 kg Dimensions intérieures 768 mm x 343 mm x 253 mm Dimensions extérieures 785 mm x 360 mm x 270	
	Testeur d'humidité digitale 3 en 1 Seuil de validité (4/4)	Mesure d'humidité du bois: 6 - 42% (précision 1%) Mesure des matériaux de construction (brique, béton, béton cellulaire): 0,2 - 2,0% (précision 0,1%) Mesure de température: 0 - 40°C ou 22 - 99°F (précision 1°C ou 2°F) • Ecran LCD • Arrêt automatique Norme CE	
	Truelle ronde	Manche en bois, lame en acier trempé	
	Ficelle	Pour implantation ; 200 m	
	Taloche rectangulaire	27 x 18 cm	
	Equerre maçon	Longueur : 600 mm	
	Fil à plomb	En fonte de 800 grammes	
	Truelle à joints plats de 12 mm	Truelle avec manche en bois, lame en acier trempé	
	Blouse	En tissu coton jeans	
	Casque	Casque ventilé polypropylène, haute résistance traité anti-UV serrage crémaillère ajustable : tour de tête 53 à 63 cm ; poids : 360.g	
	Chaussure de sécurité	Chaussures de sécurité avec semelle anti-perforation, col en polyuréthane noir rembourré, embout de protection en acier normalisation : ISO 20345 : 2004/A1/2007, CLASSE S3-SRC pointure	



		36,37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44	
	Décamètre	20 m	
<b>C</b>	<b>SERVICE APRES VENTE</b>		
<b>C1</b>	<b>Qualité du Responsable de la maintenance et d'installation</b>		<b>Seuil de validité 2/2</b>
	<b>Niveaux d'études</b>	<b>Oui/non</b>	
	Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de l'électromécanique		
	Avoir au moins cinq ans d'expérience		
<b>C2</b>	<b>Pièces de Rechange</b>		<b>Seuil de validité 2/2</b>
	<b>Désignation</b>	<b>Oui/non</b>	
	Disponibilité des pièces de rechange		
	Disponibilité de petit outillage de dépannage		
<b>C3</b>	<b>Garantie</b>		<b>Seuil de validité 1/1</b>
	<b>Désignation</b>	<b>Oui/non</b>	
	Au moins douze mois de garantie		
<b>D</b>	<b>DELAÏ DE LIVRAISON</b>		<b>Seuil de validité 1/1</b>
	<b>Désignation</b>	<b>Oui/non</b>	
	60 jours au plus		
<b>E</b>	<b>CAPACITE FINANCIERE</b>		<b>Seuil de validité 1/1</b>
	<b>Désignation</b>	<b>Oui/non</b>	
	Une capacité financière d'au moins 50% du coût prévisionnel du projet		
<b>F</b>	<b>PREUVE D'ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE</b>		<b>Seuil de validité 2/2</b>
	<b>Désignation</b>	<b>Oui/non</b>	
	CCAP Paraphé, signé, daté, cacheté avec la mention lue et approuvée		
	ST paraphé, signé, date, cacheté avec la mention lue et approuvée		
<b>G</b>	<b>PRESENTATION DE L'OFFRE</b>		<b>Seuil de validité 3/3</b>
	<b>Désignation</b>	<b>Oui/non</b>	
	Lisibilité		
	Agencement		
	Reliure + intercalaire		
	<b>TOTAL/CRITERES</b>		
<b>H</b>	<b>OFFRES FINANCIERES</b>		
	Seules les propositions ayant obtenu une note technique supérieure à 80% et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires seront admises à l'analyse financière. En outre, l'offre financière devra être constituée des pièces ci-contre.		



- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- La soumission proprement dite, timbrée au tarif en vigueur ;</li><li>- Le bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;</li><li>- Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;</li><li>- Le sous-détail des prix unitaires et/ou forfaitaires ou la décomposition des prix forfaitaires</li></ul> |
|--|---|



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

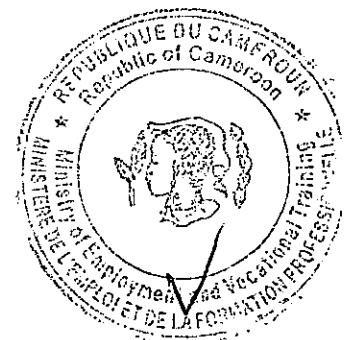
N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451.

EXERCICE 2022

PIECE N° 3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES



## CHAPITRE I : GÉNÉRALITES

### Article 1: Objet du Marché

Le présent Marché a pour objet la fourniture et l'installation des kits de formation professionnelle au Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Lot n° \_\_\_\_\_).

### Article 2: Procédure de passation du Marché

Le présent Marché est passé suivant l'Appel d'Offres National Ouvert N° \_\_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 du \_\_\_\_\_ pour la fourniture et l'installation des kits de formations dans certaines structures de formation du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Deux Lots).

### Article 3: Définitions et attributions

#### 3.1. Définitions générales

Le **Maître d'Ouvrage** est le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. A ce titre, il est le signataire du marché et en assure le bon fonctionnement. Il veille à la conservation des originaux des documents des marchés et à leur transmission à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

Le **Chef de Service** du Marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ci-après désigné « le Chef de Service » ; il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

L'**Ingénieur** du marché est le Directeur de l'Orientation et de la Formation Professionnelles du MINEFOP, ci-après désigné « l'Ingénieur » ; il est responsable du suivi technique du Marché

- Le Fournisseur est : [A préciser].

#### 3.2. Nantissement

- o l'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement est le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- o le responsable chargé du paiement est le **Payeur Spécialisé auprès du MINEFOP/MINJEC/MINDEVEL**;
- o le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

### Article 4: Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### Article 5: Normes

5.1. Les fournitures susmentionnés en exécution de la présente Lettre-commande seront conformes aux normes fixées dans le descriptif et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme



faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun sera celle la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

- 5.2. Le Fournisseur étudiera, livrera et garantira les fournitures et prestations du présent Marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

#### **Article 6: Pièces constitutives du Marché**

Les pièces constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

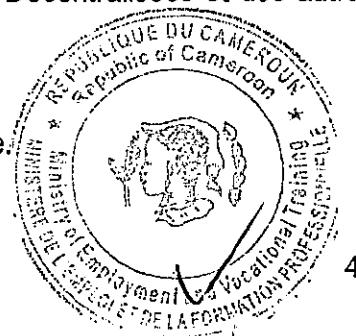
1. la lettre de soumission;
2. la soumission du Fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administrations Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) ;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous détail des prix unitaires.

#### **Article 7: Textes généraux applicables**

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
2. la Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022;
3. le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
4. le décret N°2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
5. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement.
7. la circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;
8. la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
9. la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs des Collectivités territoriales Décentralisées et des autres organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2022 ;
10. les normes en vigueur ;
11. d'autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

#### **Article 8: Communication**



- 8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :
- dans le cas où le Co-contractant est le destinataire : A Monsieur le Directeur Général de \_\_\_\_\_ BP \_\_\_\_\_ :
  - dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'Ingénieur.

S'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants par le Cocontractant, une copie sera transmise dans les mêmes délais au Maître d'Ouvrage.

- 8.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service.

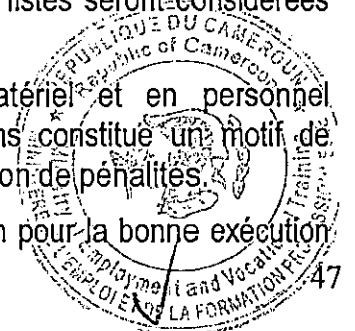
#### **Article 9: Ordres de service et correspondances**

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- L'ordre de service marquant le début de l'exécution des prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur, au Ministère des Marchés Publics et à l'Organisme Payeur.
- Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du Marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur avec copie au Maître d'Ouvrage.
- Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur.
- Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

#### **Article 10: Matériel et personnel du Fournisseur**

- Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le Fournisseur fera remplacer le matériel ou le personnel querellé par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de fonctionnement.
- En tout état de cause, les listes du matériel et personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément de l'Ingénieur, dans les sept (07) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer la livraison. L'Ingénieur disposera de trois (03) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.
- Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations, constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous ou d'application de pénalités.
- Le Fournisseur utilisera le matériel approprié dans le projet d'exécution pour la bonne exécution.



des prestations selon les règles de l'article 9.5 Toute modification apportée sera notifiée par le Maître d'Ouvrage.

## CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES

### Article 11: Garanties et cautions

#### 11.1. Cautionnement définitif

Dans les vingt (20) jours suivant la notification du Marché, un cautionnement définitif, équivalent à 2% du montant TTC du Marché sous forme de garantie bancaire, est fournis au Maître d'Ouvrage.

Le cautionnement sera restitué, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des fournitures; à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

#### 11.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 5% du montant TTC du Marché.

La restitution de la retenue de garantie sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivré par le Maître d'Ouvrage après demande du Contractant.

### Article 12: Montant du Marché

Le montant du Marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffre) \_\_\_\_\_ (en lettre) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC), soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA
- NAP : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) francs CFA

Le montant du Marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### Article 13: Lieu de paiement

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant, dans les conditions indiquées dans le Marché, le Cocontractant s'engage par les présentes à exécuter les prestations conformément aux dispositions du Marché.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du Cocontractant à la banque\_\_

### Article 14: Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

### Article 15: Modalités d'actualisation des prix

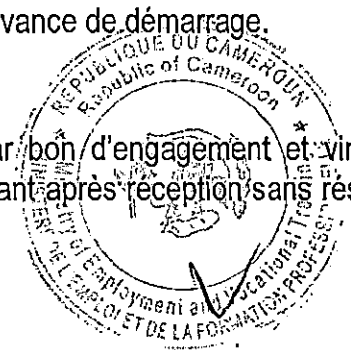
Les prix ne sont pas actualisables

### Article 16: Avances de démarrage :

Dans le cadre de ce marché, le Maître d'ouvrage n'accordera pas l'avance de démarrage.

### Article 17: Paiement

17.1. Le paiement sera intégralement effectué en monnaie locale, par bon d'engagement et viré au compte bancaire prévu à l'article 13 ci-dessus, ouvert par le cocontractant après réception sans réserve des fournitures objet du présent Marché.



17.2. Le Chef de Service dispose d'un délai de dix (10) jours pour approuver la facture définitive, avant la transmission au comptable chargé du paiement.

17.3. Le paiement interviendra dans le délai fixé par le Ministère des Finances, à compter de la date de réception des factures approuvées.

#### **Article 18: Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux dispositions de l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

#### **Article 19: Pénalités de retard**

Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;
- b. un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC du présent Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base.

#### **Article 20: Régime fiscal et douanier**

Le présent Marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun à sa date de signature.

#### **Article 21: Timbres et enregistrement du Marché**

Sept (07) exemplaires originaux du présent Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE III : DE LA RECEPTION**

#### **Article 22: Documents à fournir avant la réception technique**

Le Cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage des documents suivants:

- facture définitive décrivant les fournitures avec indication de leurs quantités, prix et le montant total ;
- notification de la date de livraison ;
- certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur ;
- certificat d'origine du matériel livré ;
- cautionnement définitif.

#### **Article 23: Réception provisoire**

Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Chef de service avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception sanctionnée par un Procès-verbal signé du Chef de service, de l'Ingénieur et du Cocontractant.

La Commission de réception sera composée des membres suivants:



- le Maître d'Ouvrage ou son représentant .....Président ;
- le Chef de Service du Marché..... Membre;
- le représentant du Ministère des Marchés publics..... Observateur ;
- le Sous-directeur du Budget ..... Membre
- le Sous-directeur des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance ..... Membre ;
- l'Agent chargé des opérations de comptabilité--matières compétent.....Membre ;
- le Fournisseur .....Membre ;
- l'Ingénieur .....Rapporteur.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des fournitures s'il y a lieu.

La visite effectuée dans le cadre des opérations préalables à la réception fera l'objet du procès-verbal signé par tous les membres de l'équipe ayant effectué ses opérations.

Le procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission précise ou fixe la date d'achèvement des prestations.

#### **Article 24: Délai de garantie**

La durée de garantie est de **six (06) mois** à compter de la date de réception provisoire des fournitures. Pendant la période de garantie, le Cocontractant est tenu de procéder à ses frais, à toutes les réparations rendues nécessaires sur les équipements livrés.

#### **Article 25: Réception définitive**

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

La réception définitive marque la fin du Marché après le visa du MINMAP sur la facture générale et définitive.

### **CHAPITRE IV : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **Article 26: Consistance des prestations**

Les prestations, objet du présent Marché consiste en la fourniture des équipements tels que décrits dans les Spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres.

#### **Article 27: Brevet**

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

#### **Article 28: Lieu et délais de livraison**

Les fournitures seront livrées au MINEFOP et acheminés dans les structures bénéficiaires par les soins et aux frais du Cocontractant.

Le délai de livraison des fournitures, objet du présent Marché est \_\_\_\_\_

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison.

#### **Article 29: Rôles et responsabilités du Fournisseur**



Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément du présent Marché et aux règles et normes en vigueur.

### **Article 30: Transport et assurance**

#### **30.1. Emballage pour le transport**

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les matériels proposés soient protégés par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

#### **30.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

### **Article 31: Essais et services connexes**

Ils comprennent :

- l'opération de mise en œuvre ;
- la documentation technique.

### **Article 32: Service après-vente et consommables**

Le Cocontractant aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période d'un (01) an à compter de la date de réception définitive. A cet effet, il devra disposer :

- d'un représentant permanent dûment mandaté ;
- des ateliers de réparation ;
- d'un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement du matériel et ou accessoires qu'il a fournis ;
- d'un stock suffisant de pièces de rechange.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 33: Résiliation du Marché**

Le Marché peut être résilié comme prévu par le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

### **Article 34: Cas de force majeure**

En cas de force majeure, le Cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce avant la fin du vingtième (20<sup>ème</sup>) jour qui a succédé à l'événement, afin que ce dernier puisse apprécier ladite force majeure et les preuves y relatives.

### **Article 35: Différends et litiges**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction camerounaise compétente du lieu d'exécution du contrat, objet du présent Marché.

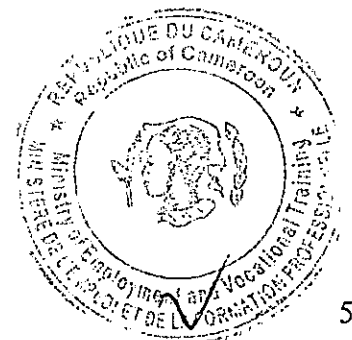
### **Article 36: Edition et diffusion du présent Marché**



Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant.

**Article 37: et dernier : Entrée en vigueur du Marché**

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par ce dernier.



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451.

EXERCICE 2022

PIECE N° 4 : DESCRIPTIF DES FOURNITURES

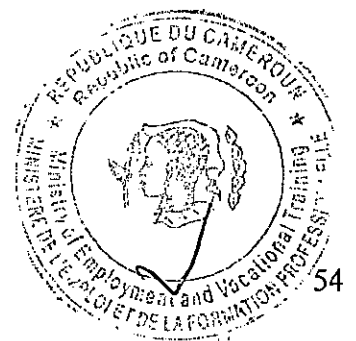


I. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

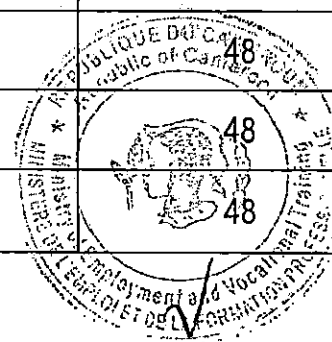
Lot 1 : Acquisition de dix (10) kits de formation en Industrie de l'Habillement

N°	DESIGNATIONS	CARACTERISTIQUES	QUANTITE
<b>EQUIPEMENT</b>			
01	Surfileuse raseuse de marque d'origine	Avec surjeteuse 2,3 ou 4 fils au moins ; convertisseur deux fils incorporé, aiguille basculable ; vitesse comprise entre 5500 et 6000 couture par minute	10
02	Piqueuse plate industrielle de marque d'origine	Y compris point puce, machine deux aiguilles point de chaînette, 2 fils ; vitesse de couture maximum $\geq 1800T/min$ ; moteur : 50/60Hz	10
03	Piqueuse plate à pédale	Avec la pression du pied réglable, touche de verrouillage automatique incorporée ; longueur du point réglable $\geq 5$ mm ; largeur du point réglable $\geq 7$ mm	10
04	Fer à repasser à vapeur de marque d'origine	Puissance $\geq 2400W$ ; arrêt automatique ; capacité $\geq 0,4$ litre	20
05	Fer à repasser à charbon	En fonte avec meilleurs trous d'aération	10
06	Table de repassage avec jeannette	En bois	30
07	Mannequin Homme	Au moins douze roulettes de réglage avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles	20
08	Mannequin femme	Au moins douze roulettes de réglage avec la hauteur du dos réglable, un livré sur pied réglable et des portes épingles	20
09	Machine presseur boutons	Puissance d'au moins $\frac{1}{4}hp$	20
10	Machine presseur à œillets	Diamètre de l'œillet $\geq 9$ mm ; œillet automatique	20
11	Machine fait tout	Sans système d'engrenage	10
12	Ciseau électrique circulaire avec lame de marque d'origine	Longévité accrue-Maintenance réduite ; $\geq 9000$ tours/min ; diamètre minimum 50 mm- 6 pans ; minimum 850 tr/min	10
13	Cintres	En fer	600
<b>OUTILLAGE</b>			
14	Ciseau simple en fer	A encoche	20
15	Blouse	En tissu 100% coton	300

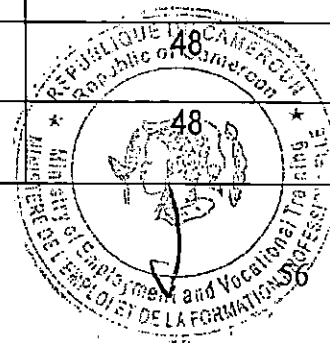


**Lot 2 : Acquisition de quatre(04) kits de formation en Maçonnerie**

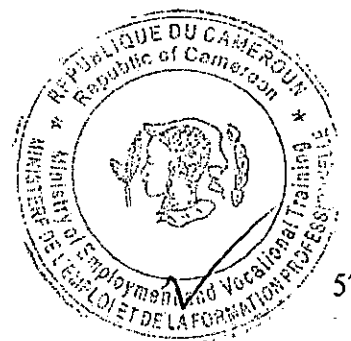
N°	DESIGNATIONS	CARACTERISTIQUES	QUANTITE
<b>EQUIPEMENT</b>			
01	Bétonnière	Bétonnière Diesel SL340, moteur Diesel, capacité de malaxage 280 litres, volant démultiplié, couronne en fonte (vendue + montage) Roues pneumatiques diam. 50 cm Plaques minéralogiques Suspension Tractable à 90 km/h maxi 3 doubles pales de malaxage 280 L = 2 sacs de ciment de 35 kg Arrêt d'urgence	4
02	Vibreux	Aiguille vibrante électrique portative, Moteur 2.3 Kw résistant aux chocs. Longueur de manche 3 m. Diam aiguille 36 mm.	4
03	Brouette	Châssis en tube peint Ø 32 mm, roue gonflée Ø 40 mm jante polypropylène, poids 13,5 kg	20
04	Moule de 10		48
05	Moule de 12		48
06	Moule de 15		48
07	Moule de 20		48
08	Pelle ronde	De 27 cm, manche en bois de 110 cm	48
09	Pelle bêche		48
10	Pioche	2,5 kg, lame en acier trempé au carbone	48
11	Cisaille		48
<b>OUTILLAGE</b>			
12	Tenaille	Russe brunie 250 mm	48
13	Griffe de 6-8		48
14	Griffe de 8-10		48
15	Griffe de 10-12	A cintrer (outil forgé)	48



16	Scie à métaux	Longueur lame : 300 mm	48
17	Marteau coffreur	700 grammes avec manche en bois	48
18	Massette	1,5 kg manche en bois vernis	48
19	Scie égoïne	500 mm ; grosse denture	48
20	Serre-joint de maçon	Acier mini dur ; tête forgée 600 x 800 mm	24
21	Pince à décoffrer orthogonale	En acier forgé ; largeur 60 à 80 cm	48
22	Seau plastique	11 litres ; anse galvanisé	48
23	Auge	Caoutchouc naturel ; 25 litres	48
24	Niveau à bulle d'air	Corps massif en aluminium de 80cm semelle rectifiée ; Trapèze aluminium de foies	48
25	Caisse à outils en alu	Caisse robuste en aluminium Épaisseur 1,7mm tôle à larmes d'alu Poignée en caoutchouc Soudure à main des bornes Poids 6,5 kg Dimensions intérieures 768 mm x 343 mm x 253 mm Dimensions extérieures 785 mm x 360 mm x 270...	8
26	Testeur d'humidité digitale 3 en 1	Mesure d'humidité du bois : 6 – 42% (précision 1%) Mesure des matériaux de construction (brique, béton, béton cellulaire...) : 0,2 – 2,0% (précision 0,1%) Mesure de température : 0 – 40°C ou 22 – 99°F (précision 1°C ou 2°F) 21) Ecran LCD 22) Arrêt automatique Norme CE	8
27	Truelle ronde	Manche en bois, lame en acier trempé	48
28	Ficelle	Pour implantation ; 200 m	48
29	Décamètre	Longueur : 50 mètres ; boîtier en fibre de verre antichoc	48
30	Taloche rectangulaire	27 x 18 cm	48
31	Equerre maçon	Longueur : 600 mm	48
32	Fil à plomb	En fonte de 800 grammes	48

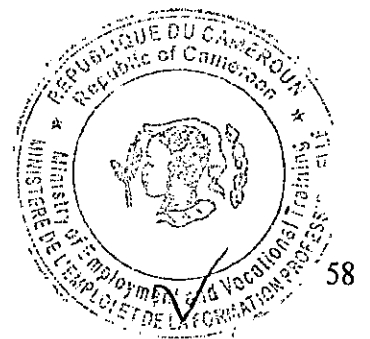


33	Truelle à joints plats de 12 mm	Manche en bois ; lame en acier trempé	48
34	Blouse	En tissu coton 100%	300
35	Casque		24
36	Chaussure de sécurité	Pointures comprises entre 36 et 44	24
37	Décamètre	20 mètres	12



## II. Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

N° Lot	Description des fournitures	Qté	Unité	Destination des fournitures comme indiquée dans le RPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le soumissionnaire
01	Fourniture et installation de dix (10) kits en Industrie de l'Habillement	10					
02	Fourniture et installation de cinq (05) kits en Maçonnerie	05					



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

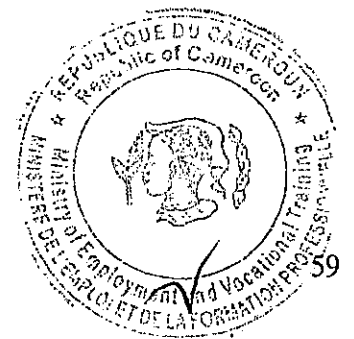
N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451.

EXERCICE 2022

PIECE N° 5 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



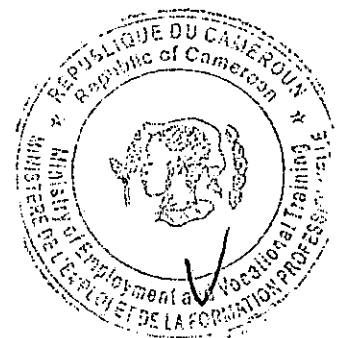
Lot 1 ; Acquisition de dix kits de formation en Industrie de l'habillement

N°	DESIGNATIONS	PRIX UNITAIRE en chiffres HTVA	PRIX UNITAIRE en lettres HTVA
01	Surfileuse raseuse (avec surjeteuse, 2,3 ou 4 fils au moins, aiguille basculable, vitesse comprise entre 5500 et 6000 coutures par minute)		
02	Piqueuse plate industrielle (point de puce, point de chaînette, vitesse de couture $\geq$ 1800T/min)		
03	Piqueuse plate à pédale (pression du pied réglable, touche de verrouillage automatique incorporée)		
04	Fer à repasser à vapeur (2200 W au moins, arrêt automatique, 0,4 litres de capacité)		
05	Fer à repasser à charbon (en fonte avec trous d'aération)		
06	Table de repassage avec jeannette flexibile (en bois)		
07	Mannequin Homme (douze roulettes au moins, hauteur du dos réglable, livré sur pied réglable, porte épingle)		
08	Mannequin Femme (douze roulettes au moins, hauteur du dos réglable, livré sur pied réglable, porte épingle)		
09	Machine presseur à boutons (au moins 1/4hp)		
10	Machine presseur à œillets (diamètre d'œillet d'au moins 9 mm, œillet automatique)		
11	Machiné fait tout (sans système d'engrenage)		
12	Ciseau électrique circulaire avec lame au moins 9000trs/min, diamètre minimum de 50mm-6 pans, minimum 850 tr/min		
13	Cintres en fer (en fer)		
14	Ciseau simple en fer		
15	Blouse (en tissu 100% coton)		

Nom du Soumissionnaire ----- [insérer le nom du Soumissionnaire]

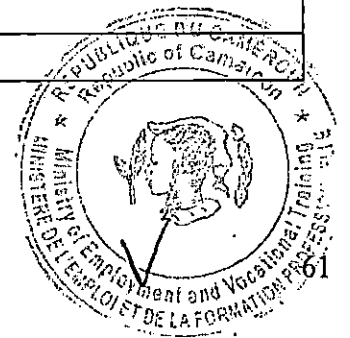
Signature ----- [insérer la signature]

Date ----- [insérer la date]



**Lot 2 : Acquisition de quatre (04) kits de formation en maçonnerie**

N°	DESIGNATIONS	PRIX UNITAIRE en chiffres HTVA	PRIX UNITAIRE en lettres HTVA
01	Bétonnière		
02	Vibreux		
03	Brouette		
04	Moule de 10		
05	Moule de 12		
06	Moule de 15		
07	Moule de 20		
08	Pelleronde		
09	Pellebêche		
10	Pioche		
11	Cisaille		
12	Tenaille		
13	Griffe de 6-8		
14	Griffe de 8-10		
15	Griffe de 10-12		
16	Scie à métaux		
17	Marteaucoffreux		
18	Massette		
19	Scieégoïne		
20	Serre-joint de maçon		
21	Pince à décoffrerorthogonale		
22	Sceauplastique		
23	Auge		
24	Niveau à bulled'air		
25	caisse à outils en alu		
26	Testeur d'humiditédigitale 3 en 1		
27	Truelleronde		
28	Ficelle		
29	Ficelle		
30	Talocherectangulaire		
31	Equerremaçon		
32	Fil à plomb		
33	Truelle à joints plats de 12 mm		
34	Blouse		
35	Casque		
36	Chaussure de sécurité		
37	Décamètre (20 m)		



## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

Nom du Soumissionnaire ----- [*insérer le nom du Soumissionnaire*]

Signature ----- [*insérer la signature*]

Date ----- [*insérer la date*]



# DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

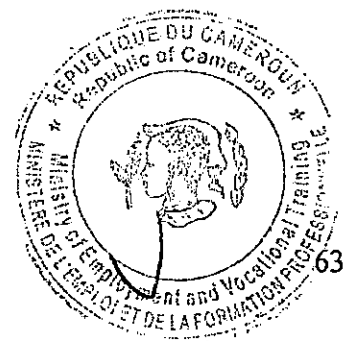
N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 12102 340001 524 418 451

EXERCICE 2022

PIÈCE N° 6 : DÉTAIL ESTIMATIF



## DÉTAIL ESTIMATIF

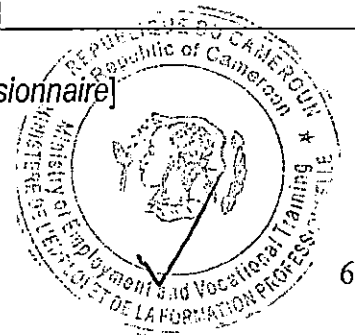
### Lot 1 : Acquisition de dix kits de formation en Industrie de l'habillement

N°	DESIGNATIONS	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (HTVA)	PRIX TOTAL (HTVA)
01	Surfileuse raseuse (avec surjeteuse, 2,3 ou 4 fils au moins, aiguille basculable, vitesse comprise entre 5500 et 6000 coutures par minute)	10		
02	Piqueuse plate industrielle (point de puce, point de chaînette, vitesse de couture $\geq 1800T/min$ )	10		
03	Piqueuse plate à pédale (pression du pied réglable, touche de verrouillage automatique incorporée)	10		
04	Fer à repasser à vapeur (2200 W au moins, arrêt automatique, 0,4 litres de capacité)	20		
05	Fer à repasser à charbon (en fonte avec trous d'aération)	20		
06	Table de repassage avec jeannette flexible (en bois)	10		
07	Mannequins Homme, démontables sans roulettes, hauteur du dos non réglable, livré sur pied réglable, et des portes épingles)	30		
08	Mannequin Femme, démontables sans roulettes, hauteur du dos non réglable, livré sur pied réglable, porte épingle)	30		
09	Machine presseur à boutons (au moins ¼hp)	20		
10	Machine presseur à œillets (diamètre d'œillet d'au moins 9 mm, œillet automatique)	20		
11	Machine fait tout (sans système d'engrenage)	10		
12	Ciseau électrique circulaire avec lame au moins 9000trs/min, diamètre minimum de 50mm-6 pans, minimum 850 tr/min	10		
13	Cintres en fer (en fer)	600		
14	Ciseau simple en fer	20		
15	Blouse (en tissu 100% coton)	300		
<b>Montant Hors Taxes</b>				
<b>TVA (19, 25%)</b>				
<b>IR (2, 2%ou 5,5%)</b>				
<b>Montant TTC</b>				

Nom du Soumissionnaire ----- [insérer le nom du Soumissionnaire]

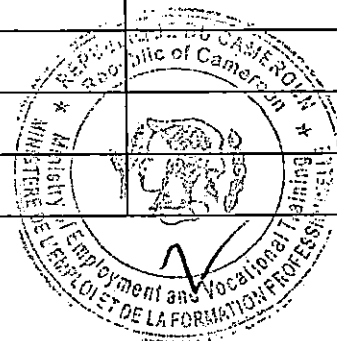
Signature ----- [insérer la signature]

Date ----- [insérer la date]



**Lot 2 : Acquisition de quatre (04) kits de formation professionnelle en maçonnerie**

N°	DESIGNATIONS	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (HTVA)	PRIX TOTAL (HTVA)
1	Bétonnière	04		
2	Vibreux	10		
3	Brouette	48		
4	Moule de 10	48		
5	Moule de 12	48		
6	Moule de 15	48		
7	Moule de 20	48		
8	Pelleronde	48		
9	Pellebêche	48		
10	Pioche	48		
11	Cisaille	48		
12	Tenaille	48		
13	Griffe de 6-8	48		
14	Griffe de 8-10	48		
15	Griffe de 10-12	48		
16	Scie à métaux	48		
17	Marteau coffreur	48		
18	Massette	48		
19	Scie égoïne	48		
20	Serre-joint de maçon	20		
21	Pince à décoffrer orthogonale	48		
22	Sceau plastique	48		
23	Auge	48		
24	Niveau à bulle d'air	12		
25	caisse à outils en alu	04		
26	Testeur d'humidité digitale 3 en 1	04		



27	Truelle ronde	48		
28	Ficelle	48		
29	Taloche rectangulaire	48		
30	Equerremaçon	48		
31	Fil à plomb	48		
32	Truelle à joints plats de 12 mm	48		
33	Blouse	48		
34	Casque	48		
35	Chaussure de sécurité	48		
36	Décamètre	12		
<b>Montant Hors Taxes</b>				
<b>TVA (19,25%)</b>				
<b>IR (2,2% ou 5,5%)</b>				
<b>NAP</b>				
<b>Montant TTC</b>				

Nom du Soumissionnaire ----- [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ----- [insérer la signature]

Date ----- [insérer la date]



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

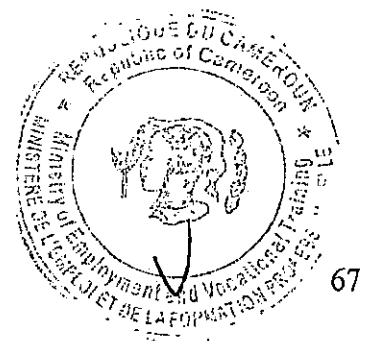
N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451.

EXERCICE 2022

PIECE N° 7 : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES



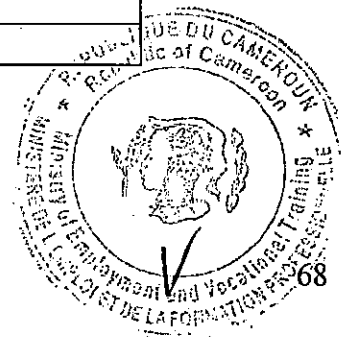
## SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

### Option N°1

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

### Option N°2

Intitulés	Montants
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF Rendu Douala	
Droits de douanes	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit + aconage	
Transport + intervention	
Autres	
Frais bancaires	
Service après vente	
Enregistrement	
Divers	
<b>Total HTVA</b>	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

=====

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL  
TRAINING

=====

## MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451270.

EXERCICE 2022

PIECE 8: MODELES DES PIECES ET FORMULAIRES



## TABLE DES MODELES

ANNEXE N°1 : MODELE DE SOUMISSION .....	74
ANNEXE N°2: MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION.....	75
ANNEXE N°3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	76
ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE.....	78
ANNEXE N°5 : MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT.....	80



**ANNEXE N°1 : MODELE DE SOUMISSION**

Je soussigné (*nom et prénoms du signataire*) \_\_\_\_\_  
Représentant la Société \_\_\_\_\_ (*qualité du signataire*) dont le siège social est à :  
\_\_\_\_\_ inscrite au registre du commerce de \_\_\_\_\_, sous  
le n° \_\_\_\_\_

- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnés au dossier d'appel d'offres N° \_\_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 du \_\_\_\_\_ 2022 pour la fourniture et l'installation des kits de formation professionnelle au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (deux lots).

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ francs CFA TTC ;

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de \_\_\_\_\_ jours

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de \_\_\_\_\_ à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent Marché en faisant donner crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert à la banque \_\_\_\_\_ Agence de \_\_\_\_\_

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de \_\_\_\_\_

En qualité de \_\_\_\_\_

Dûment autorisé à signer les soumissions

pour et au nom de \_\_\_\_\_



## ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'entreprise....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du .....pour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous..... [Nom et adresse de la banque], représentée par..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier le Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de la faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au quatre-vingt dixième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à....., le .....

*[Signature de la banque]*



### ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la caution : N° .....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur [nom et adresse de l'entreprise]; ci-dessous désignée s'est engagé, en exécution du marché désigné « le Marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... [Nom et adresse de banque]

Représentée par ..... [noms des signataires]

Ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres]

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libéra d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès sa notification au fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

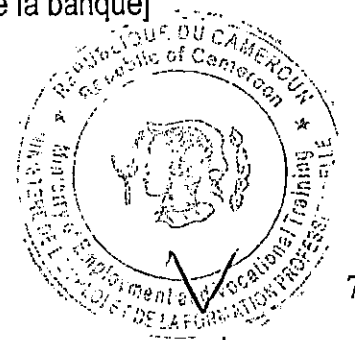
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le .....

[Signature de la banque]



**ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE**

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage]

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que.....[nom et adresse de l'entreprise],

Ci-dessous désigné «le fournisseur, s'est engagé, en exécution du marché, à livrer les fournitures de [indiquer l'objet des fournitures]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous,.....[nom et adresse de banque]

Représentée par.....

[Noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de.....

[en chiffres et en lettres], correspondant à [10% à préciser] du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des kits, et sur mainlevée par le Maître d'ouvrage.

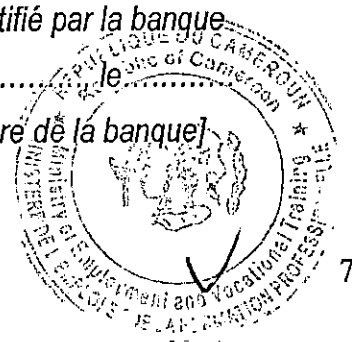
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....le.....

[Signature de la banque]



## ANNEXE N° 5 : MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT

DATE (jour, mois, année de remise de l'offre)

AO N° \_\_\_\_\_ DU \_\_\_\_\_ (insérer les références de l'Appel d'Offres)

Variante N° : insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante)

A (insérer le nom complet du Maître d'Ouvrage)

Attendu que :

(Insérer le nom complet du fabricant) sommes fabricant réputé de (indiquer les fournitures produites) ayant nos usines (indiquer adresse complète de l'usine).

Nous autorisons par la présente (indiquer le nom complet du soumissionnaire) à présenter une offre, et à éventuellement signer avec vous pour l'Appel d'Offres n° (insérer les références de l'Appel d'Offres) pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément au DAO pour les véhicules offerts ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom (insérer nom complet de la personne signataire de l'autorisation)

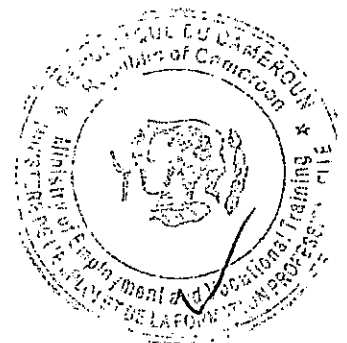
En tant que (indiquer la capacité du signataire)

Signature

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de

(Insérer le nom complet du fabricant)

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451.

EXERCICE 2022

Pièce n° 9 : MODELE DE MARCHE



MARCHE N°\_\_\_\_/M/MINEFOP/SG/DAG/2022 DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES APPEL  
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°\_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_ RELATIVE A  
LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU  
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

Titulaire du Marché :

Objet du Marché :

FOURNITURE ET INSTALLATION DES KITS DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE. (LOT \_\_\_\_)

Montant du Marché :

Montant TTC	
Montant HTVA	
TVA (19,25%)	
IR (2,2% ou 5,5 %)	
NAP	

Délai de livraison :

Financement :

BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP  
EXERCICE 2022

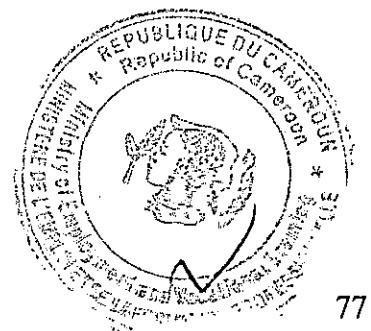
IMPUTATION :

SOUSCRIT LE \_\_\_\_\_

SIGNE LE \_\_\_\_\_

NOTIFIE LE \_\_\_\_\_

ENREGISTRE LE \_\_\_\_\_



## SOMMAIRE

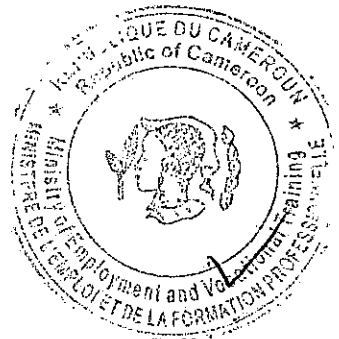
Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....

Titre II : Descriptif des fournitures.....

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU).....

Titre IV : Détail ou Devis Quantitatif (QE).....

Titre V : Calendrier de livraison



**ENTRE**

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ci-après dénommé « MAITRE D'OUVRAGE ».

**D'une part,**

**Et**

**La société** \_\_\_\_\_

**BP** \_\_\_\_\_

**Tel** \_\_\_\_\_ **Fax** \_\_\_\_\_

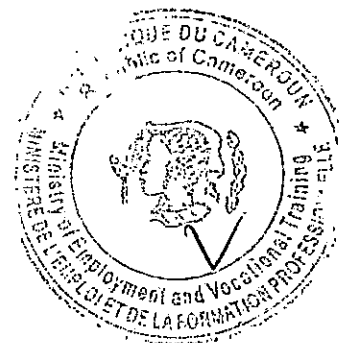
**N°RC** \_\_\_\_\_ **à** \_\_\_\_\_

**N° Contribuable** \_\_\_\_\_

Représentée par M. \_\_\_\_\_, son Directeur Général, dénommé ci-après le « Fournisseur »,

**D'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



PAGE \_\_\_\_ ET DERNIERE DU MARCHÉ N° \_\_\_\_/M/MINEFOP/SG/DAG/2022 DU \_\_\_\_  
 • PASSÉ APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° \_\_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_  
 RELATIVE A LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES KITS DE FORMATION  
 PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
 (DEUX LOTS).

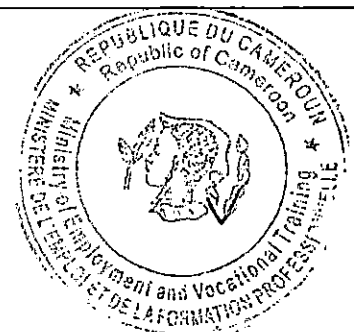
Titulaire du Marché : \_\_\_\_\_

Montant du Marché :

Montant TTC	
Montant HTVA	
TVA (19,25%)	
IR (5,5% ou 2,2%)	
NAP	

Délai de livraison : \_\_\_\_\_

<p><b>Lu et accepté par le Fournisseur</b></p>          <p>Yaoundé, le _____</p>
<p><b>Signée par Le Maître d'Ouvrage</b></p>          <p>Yaoundé, le _____</p>
<p><b>Enregistrement</b></p>          



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

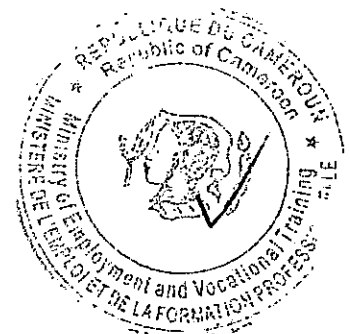
N° \_\_\_/AONO/MINEFOP/CIPM/2022 DU \_\_\_\_\_ POUR LA FOURNITURE DES  
KITS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEUX LOTS).

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP

IMPUTATION : 56 35 121 02 340001 524 418 451.

EXERCICE 2022

PIECE N° 10 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS  
AUTORISÉS À EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS.



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE  
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

1. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) ;
2. BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR), BP :34 692 Yaoundé;
3. CITYBANK CAMEROON ( CITY Bank Cameroon) BP, 4 571 Douala;
4. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE -CAMEROUN (SCB-Cameroun) BP : 300 Douala;
5. STANDARD CHARTERED BANK-CAMEROON;
6. AFRILAND FIRST BANK BP : 11834 Yaoundé;
7. COMMERCIAL BANK CAMEROON (CBC) BP: 4 004 Douala;
8. UNION BANK OF CAMEROON (UBC) BP 15 569 Douala;
9. ECOBANK BP : 582 Douala;
10. NATIONAL FINANCIAL Crédit Bank (NFC-Bank, BP 6 578 Yaoundé;
11. BANK ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM), BP: 2 933 Douala;
12. UBA United BANK For Africa;
13. BGFIBANK;
14. BC-PME BP : 12 962 Yaoundé ;
15. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC) BP, 4 042 Douala
16. CCA BANK BP, 6 578 Yaoundé.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES**

17. ACTIVA ASSURANCES;
18. CHANAS ASSURANCES; BP 109 Douala ;
19. ZENITHE INSURANCE.
20. PRO ASSUR S.A;BP:5 963 Douala;
21. Prudential Beneficial General Insurance BP, 2 328, Douala
22. ALTANTIQUE Assurances Cameroun IARD, BP : 3 073 Douala ;
23. AREA ASSURANCES;
24. C.P.A S.A; BP 54 Douala ;
25. NSIA ASSURANCES S.A;
26. SAAR S.A; BP.1011 Douala
27. SANLAM ASSURANCES
28. ROYAL ONYX insurance Cie BP : 12 230 Douala

